



PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 4 octobre 2024 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafoux secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, M. Alain Brunetti, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, M. Alain Junguené, Mme Annabel Beccatini-Gesrel, Mme Fabienne Bermond, M. Gilles Ugolini, Mme Sophie Bournot, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafoux, M. Jean-Marie Fort, Mme Isabelle Martello, M. Didier Razafindralambo, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier, M. Guy Ferrandez.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski
M. Laurent Portelli représenté par M. Gilles Ugolini
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafoux

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 27

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Police municipale

- 1 - Renouvellement de la convention de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat
- 2 - Convention de partenariat entre la Police municipale et le syndic de copropriété SOGEA relative au transfert des images de vidéosurveillance – « Les Terres du Collet »

Foncier

- 3 - Acquisition amiable des locaux cadastrés section AE N° 290 - lots 3-5-6, sis 1 rue du 8 mai 1945, appartenant aux consorts GLORIO/MANZO

Culture

- 4 - Convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiées « SAS pass Culture »

Finances

- 5 - Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetière
- 6 - Décision modificative budgétaire n°1 - budget annexe du cimetière 2024
- 7 - Admission en non-valeur
- 8 - Ouverture de crédit d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025
- 9 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des Écoles pour 2025
- 10 - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2025
- 11 - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2025
- 12 - Versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports pour 2025
- 13 - Détermination des conditions de cession des photographies issues de la photothèque de la Commune
- 14 - Groupement de commande avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'acquisition de terminaux téléphoniques reconditionnés
- 15 - Mise à jour de la taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE

Ressources Humaines

- 16 - Modification du règlement intérieur de la commune, du centre communal d'action sociale et de la caisse des écoles de la Trinité - Mise en place d'une gestion automatisée du temps de travail au sein de la collectivité
- 17 - Plan de stagiairisation des agents contractuels
- 18 - Mise en place d'un accompagnement social à destination des agents de la collectivité
- 19 - Convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le cdg06
- 20 - Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville
- 21 - Création d'un emploi permanent - Econome de Flux

Environnement

- 22 - Approbation du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024-2043

Education

- 23 - Mise à jour de la tarification d'occupation des salles municipales
- 24 - Signature de la convention de coopération avec le Sivom Val de Banquière dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - CTG
- 25 - Renouvellement du Projet Educatif de Territoire – PEDT

26 – Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2023-2024

27 – Aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur par accord de dérogation – année 2024-2025

Intercommunalité

28 - Approbation du contrat de ville métropolitain "engagements quartiers 2030" pour la période 2024-2030

29 - Projet Alimentaire Territorial Métropolitain - Approbation du programme d'actions 2024-2026

DECISIONS MUNICIPALES

DM N°02-24 - Demande de subvention CAF au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (PIAJE)

DM N°09-24 - Ouverture comptes à terme au 10 juin 2024

DM N°10-24 - Demande de subvention CAF au titre du FME 2023-2027 – Li Calinous 2

DM N°11-24 - Appel à projet ACTEE/AAP Fonds Chêne3 - FNCCR

DM N°12-24 - Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la réfection et le remplacement des dispositifs d'éclairage du stade Gabriel Chanez

DM N°13-24 – Abrogée par la DM 16-24 - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 180 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement de l'acquisition d'un local rue du 8 mai 1945

DM N°14-24 - Réalisation d'un contrat de Prêt PSPL (PRU AM) d'un montant de 1 300 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de la salle de spectacle à La Trinité dans le département des Alpes-Maritimes

DM N°15-24 - Réalisation d'un contrat de Prêt PSPL (GPI AMBRE) d'un montant de 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un bâtiment public destiné à la faune sauvage à La Trinité dans le département des Alpes-Maritimes

DM N°16-24 - Abroge la DM 13-24 - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 180 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement de l'acquisition d'un local rue du 8 mai 1945

DM N°17-24 - Demande de subvention d'investissement auprès de la Région Sud - construction d'une salle culturelle et des festivités

DM N°18-24 - Demande de subvention à la Région Sud pour la réfection et le remplacement des dispositifs d'éclairage du stade Gabriel Chanez

XXXXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, mesdames et messieurs les Trinitaires à la fois présents dans la salle et derrière leurs écrans, vous avez peut-être vu que je vérifiais auprès de nos équipes, ce qu'il en était pour la présence du lieutenant Montalbetti, qui devait nous faire l'honneur de sa présence pour commenter avec nous la mise à jour de la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie, mais il vient d'être appelé sur une intervention urgente, et donc, il nous rejoindra si c'est possible pour lui, mais il s'agit d'une intervention importante, et donc, nous aurons peut-être d'ailleurs, une autre occasion de l'accueillir en séance. Toujours est-il que nous allons donc procéder à l'ouverture de notre séance et je vais passer la parole à monsieur le secrétaire de séance, monsieur Bonnafoux afin qu'il procède à l'appel. Vous avez la parole.

Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Bonnafoux :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bonnafoux.

OB OB OB OB OB OB

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2024

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir. Alors, un mot quant au procès-verbal du dernier conseil qui retranscrit une ambiance délétère présente durant les deux heures de la dernière séance. Complétés par l'enregistrement des conseils, il est bienheureux que chacun puisse revivre ces instants, que cela soit en tant qu'acteur ou spectateur. Il est clair, monsieur le Maire, que vous n'appréciez pas la contradiction, vous n'acceptez pas que l'on puisse émettre des réserves sur vos choix ou vos décisions. Vous voyez la gestion communale de façon autocrate où les oppositions, comme les membres de la majorité n'ont pas leur mot à dire. La Trinité ne vous appartient pas. Cela vous chagrine peut-être, mais c'est ainsi. Nous avons été élus comme vous, démocratiquement. Nous représentons une partie des Trinitaires et en leur nom, nous faisons des observations, nous demandons des justifications et surtout ils souhaitent entendre ce que vous avez à dire, même si cela ne vous convient pas. Vous vous plaignez de la redondance de mes demandes d'informations qui sont pourtant précises et vous feignez ne pas comprendre. Lorsque je vous sollicite pour l'obtention d'une facture par exemple, ne m'envoyez pas un devis, ce n'est pas la même chose. Je vous propose une solution simple que vous pouvez comprendre. Répondez exactement et totalement en une seule fois à mes courriers et je ne serais pas obligée d'y revenir deux fois, trois fois, quatre fois. Monsieur le Maire, les intimidations, les bravades ne m'impressionnent pas, je compte ni me taire, ni renoncer à faire entendre la voix des Trinitaires qui nous ont fait confiance.

Monsieur le Maire :

Merci madame Escalier. D'une certaine manière vous faites la démonstration de l'inverse de ce que vous venez de décrire puisque contrairement, je l'ai déjà dit, à la période antérieure à celle de nos responsabilités, à chaque fois que vous vous exprimez, vous avez la parole, chacun vous écoute, je vous la donne quand vous la demandez et par ailleurs, tous nos débats sont enregistrés et diffusés en direct. Je crois que nous avons un problème de diffusion actuellement, mais l'enregistrement, de toutes les façons, intervient et sera disponible. Et donc, encore une fois, la transparence absolue de nos débats est un point que mon équipe et moi-même nous avons pris comme engagement et auquel nous nous tenons et tous ceux qui assistent au Conseil municipal aujourd'hui et qui y ont assisté hier, constatent je crois, le contraste majeur qu'il y a en terme de respect démocratique des échanges. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets le procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

OB OB OB OB OB OB

Délibération n°1 – Renouvellement de la convention de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Monsieur le Maire :

Alors la délibération n°1 correspond au renouvellement de cette convention de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat, c'est-à-dire pour ce qui nous concerne la gendarmerie nationale puisque nous sommes en zone gendarmerie. Je vais effectivement inviter le lieutenant, Camille Montalbetti, nouveau Commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de La Trinité, à venir s'exprimer parmi nous. Nous lui offrirons sans doute une autre occasion. C'était aussi l'occasion de saluer l'arrivée de ce jeune officier d'excellence qui s'est d'ores et déjà bien acclimaté à notre territoire et avec lequel nous avons des échanges quotidiens. J'en profite aussi pour saluer l'arrivée à la tête du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire pour tout le département, du Colonel Taponat. J'ai pu assister en notre nom à tous à sa prise de commandement à la caserne Ausseur et j'étais encore tout à l'heure avec lui au Salon des Maires des Alpes-Maritimes, où il nous faisait, comme monsieur le Préfet, l'honneur de sa présence. Il s'agit donc, de renouveler une convention qui existe, pour celle qui est encore aujourd'hui en cours depuis le 27 septembre 2021, et avant elle évidemment d'autres conventions de coordination existaient. Cette convention est signée par monsieur le Préfet, monsieur le Procureur de la République et moi-même et elle consiste effectivement à bien articuler les interventions, à la fois de notre Police municipale, qui est placée au nom des Trinitaires sous mon autorité directe et les forces de gendarmerie placées évidemment sous l'autorité de l'Etat. J'en profite pour saluer madame Grisoni puisque vous êtes présente, la Cheffe de notre Police municipale et avec elle, tous les agents de notre Police municipale, que nous avons voulu conforter et renforcer dans ce mandat, notamment en élargissant le temps de présence de la police municipale au samedi. Si bien que du lundi au samedi, nos concitoyens trinitaires peuvent bénéficier de l'intervention directe de la police municipale qui se coordonne évidemment avec celle de la gendarmerie nationale, non seulement sur le temps de présence de la police municipale, mais ensuite le soir, le dimanche avec évidemment une prise de fonctions sans police municipale, de notre gendarmerie. Comme je le fais dans chacune des réunions de quartier que nous organisons, que nous avons initiées, qui sont vraiment une belle occasion d'échanger avec nos concitoyens, il est très important qu'au-delà évidemment, de ce que constatent en patrouillant, les équipes de notre police municipale comme les équipes de gendarmerie, que les citoyens n'hésitent pas lorsqu'ils constatent des incivilités eh bien, à solliciter en direct, notre police municipale lorsque c'est évidemment sur ses temps de présence afin que notre police municipale puisse être alertée le plus en direct possible, le plus immédiatement possible de tout ce qui apparaît dysfonctionnant, éventuellement de la part de nos concitoyens. Et par ailleurs, parce qu'on incite aussi très largement nos concitoyens, c'était par exemple le cas pendant la période d'été où l'on sait que les nuisances nocturnes peuvent exister dans certains quartiers, on incite nos concitoyens à systématiquement appeler la gendarmerie, c'est-à-dire à composer le 17, à alerter la gendarmerie qui, dès lors qu'elle n'est pas mobilisée par d'autres missions sur le territoire de sa compétence, intervient dans des délais rapides. Et il nous importe aussi lorsque pour une raison ou pour une autre, nos concitoyens ressentent qu'ils n'ont pas eu une réponse particulièrement adaptée à leur demande, eh bien, qu'ils n'hésitent pas à appeler le lendemain matin notre police municipale et signaler ce qu'ils ont remarqué parce qu'évidemment dans le cadre de cette convention de coordination police municipale – gendarmerie, nous avons des échanges quotidiens avec gendarmes et donc, des partages d'informations qui permettent en permanence d'améliorer évidemment les questions de sécurité sur notre territoire. Je dois dire que le sujet de la sécurité publique sur le territoire de La Trinité est un sujet qui fonctionne relativement bien et je rends hommage aux forces de l'ordre qui nous protègent et qui permettent sur un territoire particulier, entouré, on l'a souvent dit, de quartiers où les difficultés sociaux économiques créent aussi parfois des incivilités et au-delà des difficultés sociaux économiques, tout simplement on sait combien le sujet particulièrement aigu du trafic, de la consommation de drogues, sont des sujets qui mobilisent nos forces de l'ordre et pour lesquels ils nous faut particulièrement ici à La Trinité, être vigilants à ce que la porosité soit la moins grande possible entre les zones de trafics et notre territoire. Et je crois que les agents des forces de l'ordre mènent une œuvre particulièrement utile pour protéger nos concitoyens, mais ce combat pour la sécurité des citoyens est un combat de tous les jours qui évidemment reposent sur les forces de l'ordre, mais qui peut parfois nécessiter l'intervention, l'alerte des citoyens. Voilà ce que je voulais dire pour ce renouvellement de convention, en saluant aussi l'action de mon Adjoint à la sécurité, à la citoyenneté, la laïcité, Didier David, ancien policier lui-même, qui connaît ces sujets et qui sous des dehors discrets et modestes comme le sont souvent les bons fonctionnaires

de police eh bien, suit de près avec notre police municipale tous les sujets de sécurité publique. Y a-t-il des observations ? Madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Bonsoir aux Trinitaires, bonsoir aux personnes qui nous écoutent. Alors, comme vous l'avez dit monsieur le Maire, la sécurité de nos concitoyens effectivement est primordiale et c'est pourquoi notre groupe « La Trinité qui vous ressemble » souhaite saluer et voter pour le renouvellement de la convention avec les forces de sécurité de l'Etat et les assurer aussi de notre soutien. Ces actions vont dans le sens de l'intérêt général et ce partenariat renforcé avec les forces de sécurité démontre une volonté de coopération et de pragmatisme que nous soutenons depuis toujours. Cela envoie un signal fort effectivement à l'ensemble des citoyens, la tranquillité des quartiers, la prévention des incivilités et la lutte contre la délinquance sont des préoccupations qui ont toujours fait partie des actions politiques à La Trinité, actions que vous avez tant décriées lorsque vous étiez dans l'opposition au mandat précédent, mais c'est ainsi. On appelle cela des convictions, monsieur le Maire. Alors ce soir, j'ai deux questions à vous poser. La première concerne donc, l'équipe cynophile au niveau de la police municipale. Où est-elle passée ? Est-ce qu'elle est toujours en action sur notre commune ? Et la deuxième, comme vous le savez, nous suivons vos évolutions de paroles au regard de l'utilisation des dangereuses pistes cyclables et donc, la préfecture vous a demandé de retirer votre arrêté d'obligation pour les vélos d'emprunter les pistes cyclables sur notre commune. Donc, nous souhaitons avoir des précisions, connaître les motifs de cette démarche. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame Meynard. Alors pour répondre précisément à vos deux questions, concernant l'unité cynophile comme son nom l'indique, elle était composée d'un agent en la personne de monsieur Sven Profit qui a créé avec nous cette unité cynophile que nous avons voulu créer compte-tenu de l'existence dans le personnel municipal, dans la police municipale, de cette compétence, de cet agent, la compétence d'excellence. Cette compétence a été largement mise à disposition justement dans le cadre de la convention de coordination police municipale – gendarmerie, elle a été très utile. Elle a été si utile que les compétences de monsieur Profit ont été repérées par une police municipale plus importante que la nôtre en nombre, celle de Nice, qui a proposé après m'avoir demandé mon accord, à monsieur Profit, de prendre la tête de l'unité cynophile de Nice qui est constituée de davantage d'agents et qui correspond à davantage de besoins. Dès lors évidemment, j'ai donné mon accord et même ma bénédiction, si j'ose dire, pour que monsieur Profit aille faire bénéficier à Nice, de ses compétences. Evidemment, dans le cadre de la convention de coordination police municipale – gendarmerie, nous conservons le recours possible à une unité cynophile dans le cadre de la gendarmerie. Il y a une continuité totale de cette action notamment dans la lutte dans le trafic et notamment dans les actions conjointes qui se font entre la police municipale et la gendarmerie. Et par ailleurs, nous envisageons et nous y travaillons avec le Maire de Nice, que dans les zones de porosité, je pense notamment à la frontière, si j'ose dire, entre Nice et La Trinité que constitue le quartier des Liserons où l'on sait que les sujets de trafics ne sont pas totalement nuls. Nous envisageons de travailler à une convention, là-aussi entre la police municipale de La Trinité et la police municipale de Nice, pour que cette porosité qui se matérialise à cet endroit notamment, mais aussi à d'autres endroits, notamment sur les ponts qui séparent La Trinité de l'Ariane le long du Paillon, que nous puissions travailler à une coopération. En tous les cas, comme vous je l'espère, j'ai souhaité toute réussite à monsieur Profit pour qu'il puisse faire profiter justement de ses compétences les territoires immédiats et nous continuons d'avoir évidemment une action sur ces sujets-là. Pour la deuxième question concernant l'arrêté municipal que j'avais pris d'obligation pour les cyclistes et notamment pour les cyclistes sportifs, d'emprunter la piste cyclable, alors, je crois que cet arrêté municipal a fait l'objet d'un relatif consensus. Je me souviens, vous-même, vous avoir entendu vous plaindre. Alors même que nous avons une piste cyclable, vous continuiez de voir des cyclistes sur la chaussée. Alors, dès lors que nous avons pris cet arrêté municipal, qui a eu un écho supérieur à celui que nous pensions, eh bien l'effet a été quasiment immédiat puisque, et finalement c'est à ça que cela servait, dès lors que la presse s'est faite écho de cet arrêté municipal, l'immense majorité des cyclistes y compris sportifs se sont mis à emprunter cette piste cyclable, dont nous constatons d'ailleurs chaque jour qu'elle est de plus en plus empruntée. Je crois que tous ceux qui la voient vivre constatent qu'elle est de plus en plus empruntée et qu'aujourd'hui, même si des cas existent, on voit de moins en moins de cyclistes emprunter la chaussée. Nous avons voulu

prendre un arrêté municipal seulement sur un tronçon puisque la piste n'était pas terminée. Et puis je dois le dire parce que c'est important d'être transparent, il y a eu dans nos services une petite erreur où les panneaux d'obligation qui doivent être ronds, ont été implantés sous une forme carré. Donc, cette petite erreur rendait fragile l'arrêté municipal. Donc, nous avons échangé avec madame la Sous-Préfète de Nice-Montagne, à qui j'ai demandé qu'elle puisse nous faire les recommandations les plus précises pour que nous puissions reprendre un arrêté municipal à l'occasion de la fin du chantier de la piste cyclable et au lieu d'avoir un arrêté qui ne concernait que la partie terminée, la première partie, de pouvoir reprendre un arrêté municipal d'obligation sur l'ensemble de la piste cyclable, modifier les panneaux mais si j'ose dire, c'est devenu un peu moins important parce que l'effet escompté de l'arrêté municipal, c'est d'ailleurs ce que l'on cherche avec un arrêté qui n'a jamais vocation à être permanent ni exhaustif sur le territoire, l'effet escompté a été obtenu. Alors nous allons continuer d'être vigilants. Les agents de la police municipale et d'ailleurs les gendarmes continuent de faire de la pédagogie, mais nous sommes assez satisfaits de la façon dont cette histoire a avancé, c'est le cas de le dire. Voilà, alors s'il n'y a pas d'autres observations, si, madame Escalier allez-y, sur la convention.

Madame Escalier :

C'est une délibération pour laquelle nous allons voter favorablement puisqu'elle répond à ce que nous défendons en matière de sécurité, c'est-à-dire le renforcement des liens entre les forces de l'ordre. Il ne se passe pas un jour dans notre département ou en France sans qu'un acte de violence ou de délinquance ait lieu. Des destins tragiques de l'Adjudant Eric Comyn tué à Mougins lors d'un refus d'obtempérer ou le meurtre atroce de la jeune philippine démontrent l'urgence de tisser un maillage sécuritaire solide et de proximité. La police ne tue pas, elle souhaite pouvoir effectuer ses missions de protection à la population sans encombre et avec le respect qui lui revient de droit. Donc, merci à ces hommes et à ces femmes et précisément à notre police municipale qui au détriment de leur propre sécurité, nous protègent au quotidien.

Monsieur le Maire :

Merci. Eh bien, je constate un consensus et donc, je soumetts aux voix cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité et je vous remercie et notamment au nom de notre police municipale, madame Grisoni, je vous demande de transmettre à tous vos agents, ce consensus qui fait l'objet d'une adhésion de nos concitoyens et de nos conseillers municipaux.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

Délibération n°2 - Convention de partenariat entre la Police municipale et le syndic de copropriété SOGEA relative au transfert des images de vidéosurveillance – « Les Terres du Collet »

Monsieur le Maire :

La délibération n°2 concerne la convention de partenariat entre la Police municipale et le syndic de copropriété SOGEA relative au transfert des images de vidéosurveillance pour le quartier « Les Terres du Collet ». Donc là, il s'agit aussi de quelque chose que nous avons voulu favoriser avec des copropriétés qui parfois nous signalaient leur volonté d'une meilleure surveillance, d'une meilleure visibilité des actes d'incivilités ou de délits dans leur quartier, mais quartiers qui étaient privés puisqu'ils font l'objet d'une propriété privée c'est le cas des Terres du Collet. Donc, nous avons proposé à ces copropriétés de faire l'acquisition d'une caméra, que cette caméra évidemment soit normée pour qu'elle puisse être connectée à notre centre de supervision urbain et donc, c'est ce que nous avons fait et c'est aujourd'hui la convention que nous venons consolider. Nous avons des échanges avec d'autres copropriétés qui pourraient éventuellement être intéressées par ce dispositif qui est gagnant-gagnant si j'ose dire, puisqu'évidemment il rassure les copropriétaires et il nous permet d'avoir une vision plus précise encore de notre territoire communal dans la lutte contre les délits. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Nous souhaiterions savoir si, déjà qu'elle était la capacité de gestion structurelle du CSU parce que comme vous le dites, vous avez eu des demandes d'autres copropriétés donc, je voulais savoir si le CSU était en capacité d'absorber d'éventuelles autres demandes et si vous aviez fait une étude sur ce point ?

Monsieur le Maire :

Bien. Notre objectif c'est de dimensionner notre police municipale à la hauteur des besoins. Evidemment, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons souhaité renforcer la police municipale. Quand je suis arrivé en responsabilité avec mon équipe, notre police municipale n'était pas dotée de moyens suffisants humains pour faire face à ses missions. Il nous a fallu embaucher des policiers municipaux et nous l'assumons totalement. On m'a interrogé cette semaine dans la presse sur le rapport de la cour des comptes qui précise que les collectivités territoriales devraient faire des économies de personnel. Bon, j'ai expliqué que évidemment même si nous avons en tête la rationalisation la meilleure des dépenses publiques c'est-à-dire ce que nous avons fait en sortant du réseau d'alerte. Le Directeur des finances publiques je le rappelle est venu ici pour saluer notre redressement spectaculaire. Nous avons point par point répondu aux recommandations de la Cour Régionale des Comptes qui nous étaient faites dans le rapport du Maire que j'ai trouvé sur mon bureau lorsque je suis arrivé en responsabilité. Mais malgré cela nous assumons totalement de faire des dépenses de personnel communal lorsque cela répond à des services publics utiles à nos concitoyens. Et donc, nous consacrons les moyens nécessaires à la police municipale que ce soit en termes de policiers municipaux et nous recrutons quand nous devons recruter, en termes d'ASVP, d'agents de surveillance de la voie publique, et donc, nous faisons en sorte effectivement de pouvoir être à la hauteur. Je dois dire aussi que même dans ce domaine nous avons pu bénéficier de l'appui de subventions. Je rappelle que l'un des axes prioritaires de notre gouvernance municipale est d'aller chercher partout des subventions pour alléger la contribution des Trinitaires, et même dans le sujet nous avons pu obtenir notamment le soutien du Conseil Régional pour certains dispositifs. Donc, je vous rassure madame Escalier, si c'était l'objet de votre question. Nous dimensionnons notre police municipale pour qu'elle soit adaptée aux besoins que nous avons. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets cette délibérations aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

o3o3o3o3o3o3o3

Délibération n°3 - Acquisition amiable des locaux cadastrés section AE N° 290 - lots 3-5-6, sis 1 rue du 8 mai 1945, appartenant aux consorts GLORIO/MANZO

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 est une délibération importante aussi dans un autre domaine qui concerne une acquisition amiable de locaux. Les locaux appartenant, dans la rue du 8 mai 1945, aux consorts Glorio/ Manzo. Alors, il s'agit des locaux qui abritent le cercle de l'union qui est la plus ancienne association trinitaire. Comme son nom l'indique, elle a été créée à la belle époque de la 3^{ème} République où l'idée de l'union des citoyens, de leur rassemblement autour de l'idée républicaine, de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité était un objectif et partout sur le territoire national on trouve ces cercles républicains qui sont ensuite devenus des cercles essentiellement conviviaux, et aujourd'hui, on le sait, on joue beaucoup aussi aux boules au cercle de l'union et cela fait partie de notre identité, de notre patrimoine. Lorsque j'ai appris que les propriétaires des murs du cercle de l'union souhaitaient vendre ce bâtiment que la commune louait depuis de très nombreuses années, j'ai demandé à nos services de regarder si nous étions en capacité d'acquérir ces locaux. Il s'est trouvé que l'acquisition que nous allons faire va nous coûter moins chère que les loyers que nous payons ; puisque

nous allons faire un petit emprunt comme nous sommes sur une trajectoire saine, les banques nous prêtent à des taux très avantageux et donc, le petit emprunt que nous allons faire va nous coûter moins cher que nous coûtait le loyer que payait la commune durant de nombreuses années. Et donc, c'est cette bonne nouvelle que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir valider en Conseil municipal. Y a-t-il des observations ?
Monsieur Razafindralambo.

Monsieur Razafindralambo :

Merci. Bonsoir à tout le monde. Avec le budget de l'Etat 2025, le montant des dotations des collectivités va être réduit. Votre gestion confortable à court terme se fait au détriment de la dette communale à long terme. Nous votons contre car c'est un nouvel emprunt. Merci à tous.

Monsieur le Maire :

Alors je ne m'attendais pas à cela de votre part monsieur Razafindralambo parce que je sais combien vous êtes vous-même un acteur engagé au sein de la vie associative et je n'imaginai pas de votre part cette remarque parce qu'au-delà même du sujet associatif, qui peut croire qu'enrichir le patrimoine communal, acheter au lieu de louer, payer moins cher en achetant qu'en louant cela puisse être une mauvaise opération. Vous savez, nos concitoyens qui sont à La Trinité majoritairement propriétaires, mais pour ceux qui ne le sont pas, ils aspirent pour la plupart à devenir propriétaires. Et nos concitoyens si on leur dit : vous pouvez en payant moins cher que votre loyer actuel, acheter dans la résidence dans laquelle vous vivez, je crois qu'il n'y en a pas un qui voterait contre. Bon, je constate que vous votez contre, c'est dommage mais nous le notons. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Ah si, madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Nous allons bien voter puisque nous, nous estimons que cela est une bonne acquisition pour abonder dans le patrimoine communal. Vous avez évoqué l'association plus que centenaire qui, aujourd'hui occupe le local. Ce bâtiment, il devient donc, communal, à l'entrée apposé sur le portail il y a aujourd'hui le panneau de l'association sur lequel est inscrit « clos privé ». Je pense qu'aujourd'hui, cela n'est plus adapté et qu'il faudrait peut-être que cela soit retiré. C'est une association loi 1901 donc, qui devrait être accessible à tous. Y a-t-il un autre projet prévu sur cet emplacement ou allez-vous le conserver en l'état ?

Monsieur le Maire :

Alors il n'y a pas d'autres projets. Je viens de dire l'importance que j'accorde à cette association qui fait partie de l'âme de La Trinité et qui, d'ailleurs accueille des anciens et des jeunes et qui vit bien. Des gens qui sont ouverts d'esprit qui accueillent de nouveaux adhérents. Et vous avez raison de dire que le terme de « clos privé » n'est pas adapté et donc, je me tourne vers nos services en leur demandant de pouvoir travailler avec l'association peut-être à une nouvelle enseigne, un nouveau panneau qui soit plus qualitatif et qui dise que nous sommes dans un bâtiment communal. Mais ce qui n'empêche pas de mettre à disposition une installation communale pour l'usage exclusif d'une association. J'ai un autre exemple en tête, c'est le clos Sainte-Anne, qui est un petit havre de paix, qui appartient à la commune et qui est mis à disposition quasi exclusive du clos Sainte-Anne de l'association de La Trinité Sports pétanque, mais qui est aussi particulièrement accueillante et qui ne rechigne pas à accueillir des manifestations d'autres associations trinitaires. Je crois qu'il ne faut pas là aller chercher des noises à une association de Trinitaires qui sont, encore une fois, accueillants, fraternels et voilà. Nous avons d'ailleurs récemment rénové la magnifique bannière du cercle de l'union, qui date de 1905 je ne crois pas me tromper et que nous avons faite encadrer et que d'ailleurs je crois qu'il est prévu éventuellement de présenter, par exemple nous pourrions le faire lors d'une prochaine journée du patrimoine. Voilà donc, je constate des formes de retirance et part et d'autre là, à finalement l'usage par cette association. Bon, s'il n'y en a pas tant mieux. Donc, je soumetts au vote. Qui est contre ? Donc, le groupe de madame Martello est contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 0

030303030303

Délibération n°4 - Convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiées « SAS pass Culture »

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 sera rapportée par madame Chantal Carrié, Adjointe à la culture puisqu'elle concerne le pass Culture. Evidemment je profite madame l'Adjointe à la culture, madame l'Adjointe aux festivités, chers Adjoints et Conseillers municipaux, pour avoir un mot sur ce magnifique moment que nous avons vécu hier sous une pluie battante mais qui n'a pas réussi à gâcher notre joie de poser notre première pierre de « la Stella ». Les Trinitaires étaient venus nombreux malgré les éléments. Alors je crois qu'il y en a beaucoup quand même qui ont dû renoncer, nous aurions été sans doute trop nombreux, mais il y avait déjà beaucoup, beaucoup de Trinitaires qui ne voulaient pas se laisser voler ce beau moment et nous étions « esquichés » comme on dit, sous le barnum pour poser en présence des plus hautes autorités de ce département et de la région. Je profite aussi de ce Conseil municipal pour remercier l'action de Charles Ange Ginésy, Président du Conseil départemental, Christian Estrosi, Président de la Métropole et Président délégué de la Région, de madame la Sous-Préfète de Nice-Montagne qui sont venus dire le soutien à ce projet et l'importance qu'ils y accordent, 1 million d'euros du Conseil départemental, quasiment 1 million d'euros du Conseil régional, 1,6 million d'euros de l'Etat. L'Etat et la Région qui ont voulu inscrire « la Stella », tenez-vous bien, dans le CPER, le Contrat de Plan Etat-Région, c'est-à-dire le document qui structure sur plusieurs années l'action conjointe à l'échelle de la région entre l'Etat et le Conseil régional et dans le PCER ont inscrit évidemment les projets les plus structurants, les plus importants, ceux qui font l'objet d'un consensus et c'est bien ce consensus que nous avons vu hier sous cette pluie battante pour la première pierre de la Stella. Nous étions nombreux à être contents et je dois dire même émus. Madame l'Adjointe à la culture vous avez la parole pour la délibération n°4.

Madame Carrié :

Merci monsieur le Maire. Chers collègues, chers Trinitaires bonsoir. Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture pour tous, et notamment pour les jeunes, la ville de La Trinité a mis en place depuis 2 ans, des sorties culturelles pour tous et ces sorties permettent aux jeunes d'assister à des spectacles de qualité dans différents établissements culturels de notre territoire. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin en adhérant au dispositif national « pass Culture » soutenu par le ministère de la culture. Ce projet vise à encourager les jeunes de 15 à 18 ans à diversifier leur pratique culturelle grâce à un crédit annuel accessible via une application mobile géolocalisée. Le pass Culture permettra aux jeunes de découvrir une large offre culturelle : cinéma, spectacles, concerts, musées, instruments, musique, matériel et ateliers de loisirs créatifs, des livres : manga, BD, j'en passe. Tout cela en soutenant les acteurs culturels locaux. En adhérant à ce dispositif, la ville de La Trinité pourra proposer ses propres événements, ses activités sur cette plateforme, qu'ils soient gratuits ou payants. Ils pourront également permettre un parcours culturel autonome pour ces jeunes. Vous l'avez compris, avec la construction de la Stella, notre salle culturelle et des festivités, nous ne bâtissons pas seulement un lieu mais aussi un projet culturel d'envergure dans notre ville. La Stella est un symbole fort de cette ambition, créer des habitudes culturelles durables pour les jeunes et pour l'ensemble de nos concitoyens. Je vous invite mes chers collègues à autoriser monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la « SAS pass Culture » et à faire de cette initiative une nouvelle pierre dans notre projet culturel. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ?

Madame Escalier :

Juste pour savoir à quelle date cela va démarrer ?

Madame Carrié :

A quelle date cela va démarrer ? Eh bien là il faut que l'on prenne contact avec eux.

Monsieur le Maire :

Dès la signature, c'est-à-dire dans la foulée du Conseil municipal.

Madame Escalier :

D'accord.

Madame Carrié :

Il fallait attendre que vous votiez pour.

Madame Escalier :

Oui, oui d'accord.

Monsieur le Maire :

Un exemple très concret là-aussi, je vous remercie madame l'Adjointe pour votre action, nous étions hier avec quelques Trinitaires pour voir la pièce Don Juan de Molière au théâtre national de Nice et donc, il y a une cohorte de Trinitaires de plus en plus nombreux qui empruntent le bus communal pour aller voir les sorties culturelles, hier c'était au théâtre national de Nice, mais vous allez aux ballets de Monte-Carlo, dans les musées, dans toutes les grandes institutions culturelles du territoire. Et donc, c'est un public qui à vocation aussi à préfigurer d'une certaine manière de ce que seront les abonnés de la Stella. Et je dois dire qu'hier c'était aussi un plaisir de voir ce texte de Molière vieux de 300 ans dont la puissance moderne est immense et je crois que c'est aussi cela que nous aurons à cœur de montrer à La Trinité ce grand répertoire classique français, universel, éternel qui a fait rayonner dans notre pays et qui continue je pense d'emmener la lumière au monde. Voilà pour l'action culturelle que nous essayons modestement de mener. Qui est contre ? Ah pardon madame Martello, vous avez la parole.

Madame Martello :

Bonsoir à l'assemblée, bonsoir à tous les Trinitaires. Alors bien évidemment, nous voterons pour ce partenariat. Cependant, nous souhaitons renouveler devant ce Conseil municipal et devant tous les Trinitaires qui écoutent, notre inquiétude au regard des chiffres en dents de scie, annoncés pour cette réalisation. Une situation préoccupante pour ce cher projet pharaonique. Alors en juin dans le Nice Matin, c'était 3 millions d'euros et là, on est quasiment T.T.C. à 8 millions d'euros. Donc, pour ce projet qui ne correspond pas aux attentes des Trinitaires, ni l'usage, ni les moyens. Je pense que les Trinitaires voulaient des salles polyvalentes, fonctionnelles, de proximité pour les quartiers. A la place, nous aurons une salle si sophistiquée, qu'elle deviendra inutilisable. L'optimisation de l'utilisation de l'argent des contribuables ne semble ne pas être une priorité pour vous. Vous préférez augmenter les impôts et faire des emprunts sur 45 ans. Vous connaissez pourtant les risques des nouveaux budgets de l'État. Ils ont été largement évoqués ce matin par David Lisnard, le Président de l'association des Maires de France donc, au salon des maires et donc, on vous rapporte ce que nous disent les Trinitaires, c'est qu'ils ne veulent plus être ponctionnés par les taxes communales et métropolitaines que vous votez largement avec votre 3^{ème} Adjointe et attendent des projets à la hauteur de leurs véritables besoins. Alors oui, bien évidemment on est pour un projet de construction de salle, mais pas à ce niveau-là, voilà.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Bon madame Martello écoutez, je n'ai pas envie de polémiquer même si je ne suis pas sûr que vous soyez pleinement habilitée à parler aux noms des Trinitaires puisque pour parler au nom des Trinitaires, il faut avoir été élu et donc, les renouvellements électoraux sont là évidemment pour rendre les choses claires à chaque élection. Donc quand vous dites les Trinitaires sont contre, excusez-moi de vous dire que ce n'est pas vrai parce que ce projet de salle culturelle et de festivités était l'un des principaux engagements de mon équipe, c'était celui qui était écrit en tête de nos engagements. Vous-même d'ailleurs avant l'élection, juste avant l'élection, vous aviez prétendu avoir un projet qui était prêt. Vous me parlez aujourd'hui de finances publiques alors que quand nous sommes arrivés en responsabilité, la durée de désendettement théorique de la ville était de 130 ans. Aujourd'hui, elle est de combien monsieur le Directeur Général ? Voilà, nous sommes passés d'une durée théorique de désendettement de la ville lorsque Madame

Martello était Première adjointe, de 130 ans à une durée aujourd'hui de 7 ans. Donc, madame Martello vous dites que les Trinitaires n'en veulent pas, vous dites que ce n'est pas bien, ni les Trinitaires, ni le Président du Conseil départemental, ni le Président du Conseil régional, ni le Président de la Métropole, ni le Député suppléant qui nous faisaient l'honneur d'être là hier, n'ont l'air de penser comme vous. Aujourd'hui, tout le monde pense comme les Trinitaires que nous avons besoin d'une salle de culture et de festivités et que nous avons besoin dans une ville de 10 000 habitants, un peu plus de 10 000 habitants, de tous types de salles. Une grande salle de culture et de festivités de 500 personnes assises, de 1 000 places debout, ce dont disposent beaucoup de communes plus petites que la nôtre, mais aussi de la salle de l'eau vive beaucoup plus modeste que tous les Trinitaires de toutes les générations connaissent et ont connu et que nous venons de rénover. Elle était dans un état innommable. Je ne vous rappelle pas que vous aviez utilisé l'argent d'un dégât des eaux d'une déclaration d'assurance, au lieu de rénover le sol de la cantine attenante, mais aussi le chapiteau que nous avons déplacé, mais aussi les salles et évidemment, il nous reste à rénover les foyers communaux de quartier puisqu'à la Cité du Soleil et à La Plana, l'incurie malheureusement des années et des années et des années qui nous ont précédé où jamais personne n'a rien fait, effectivement les a laissées dans un état innommable. Nous nous sommes engagés à les rénover et nous le ferons. Nous le ferons dans une trajectoire budgétaire saine qui est la nôtre, conformément à nos engagements en allant chercher, comme c'est notre méthode, toutes les subventions nécessaires et dans notre commune, évidemment où nous avons aussi voulu rétablir la possibilité de se réunir, de se divertir, de se rassembler et où à chaque fois que nous organisons des manifestations festives les Trinitaires viennent très nombreux, eh bien, oui, cela n'est pas un luxe inconsidéré que d'avoir une salle telle que celle que nous allons avoir qui enrichira le patrimoine des Trinitaires et face à votre défaitisme que l'on connaît bien, face à votre posture négative que l'on connaît bien, eh bien, les Trinitaires opposent l'enthousiasme et évidemment, le rétablissement financier de la ville, le soutien de toutes les collectivités et de l'Etat, nous permettent de faire cela et nous permettent de faire cela en continuant de désendetter la ville et en continuant aussi de tenir sur la non-augmentation des impôts puisqu'ils avaient dû être augmentés à cause de votre gestion passée. Nous les avons baissés de 10 % l'année dernière. Evidemment, l'augmentation des bases de l'État, nos citoyens reçoivent en ce moment leurs taxes foncières, on peut déplorer aujourd'hui que la fiscalité locale ne repose plus que sur les propriétaires ce qui effectivement, entraîne probablement une sorte de recul civique sur le consentement à l'impôt qui n'est pas simple, selon moi. Mais aujourd'hui, nous, nous avons baissé de 10 % l'année dernière, de 10 % la taxe foncière, l'État continue à augmenter les bases fiscales d'environ 7 % cette année et donc, alors que le taux communal n'a pas varié cette année à La Trinité, il avait baissé l'année dernière alors que le taux communal eh bien, n'a pas varié, les bases de l'État ayant augmenté, nos citoyens voient, effectivement comme dans la France entière, mais un peu moins que dans la France entière, une augmentation de leur taxes foncières. Y a-t-il d'autres observations sur le pass-culture ? Mon micro fonctionne pas très bien, je le dis à nos équipes. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a plus donc, je soumetts aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

COCOCOCOCO

Monsieur le Maire :

Les délibérations suivantes concernent les finances.

Madame Meynard :

Monsieur le Maire Excusez-moi. Je n'accepte pas les propos de votre conseiller municipal.

Monsieur le Maire :

Qu'est-ce qu'il a dit ?

Madame Meynard :

Il se permet de m'invectiver en public lors d'un Conseil municipal. Il me dit que le problème de cette assemblée, c'est moi.

Monsieur Bonnafoux :

Non, je n'ai pas du tout dit ça.

Monsieur le Maire :

Non, pas du tout. Monsieur Bonnafoux a fait remarquer, je l'ai entendu, madame Meynard. Monsieur Bonnafoux a fait remarquer, s'il vous plaît madame Meynard vous n'avez pas la parole.

Madame Meynard :

Ah mais si.

Monsieur le Maire :

Non vous n'avez pas la parole parce que c'est moi qui ai la police de l'Assemblée selon l'usage démocratique. Donc, vous aurez la parole quand je vous la donnerai, mais là vous ne l'avez pas. Et, j'ai simplement entendu monsieur Bonnafoux qui a fait très justement remarquer que, comme je l'ai fait en début de séance, qu'à l'époque où vous étiez en responsabilité, eh bien on ne donnait pas la parole comme je la donne aux élus d'opposition. Donc maintenant, nous passons à la délibération suivante et vous aurez la parole quand je vous la donnerai. Nous allons passer à une autre délibération et non, vous n'avez pas la parole.

Madame Meynard :

Si, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas la parole Madame Meynard.

Madame Meynard :

Je voudrais juste que vous alliez jusqu'au bout des propos de monsieur Bonnafoux. Il m'a effectivement fait cette remarque. Je lui ai dit : « quel est le problème ? », il m'a répondu que le problème c'était moi !

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas à invectiver monsieur Bonnafoux. Alors nous passons aux délibérations financières. La délibération n°5, madame, ça suffit, je demande à ce qu'on arrête ces apartés. Monsieur Bonnafoux vous n'avez pas à répondre aux invectives de Madame Meynard et Madame Meynard vous n'avez pas à invectiver monsieur Bonnafoux. La délibération n°5 concerne la modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetière. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Oui, bonsoir mes chers collègues. Voilà on va peut-être revenir à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Monsieur le Maire :

Madame Meynard respectez s'il vous plaît la tenue ce Conseil.

Monsieur Genieys :

Je suis en train de parler des délibérations.

Monsieur le Maire :

Vous aurez la parole quand on vous la donnera et je vous la donnerai systématiquement conformément à l'ordre du jour, mais je vous demande de laisser parler l'Adjoint aux finances et de ne pas vous livrer à un brouhaha perturbant. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Délibération n°5 - Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetièrè

Délibération n°6 - Décision modificative budgétaire n°1 - budget annexe du cimetièrè 2024

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Donc, vous allez devoir me supporter pendant 11 délibérations. Je suis désolé, mais cela ne sera pas douloureux ne vous en faites pas. Les délibérations n°5 et 6 concernent un ajustement des écritures de gestion des stocks de caveaux effectué par la trésorerie à hauteur, je vous dis le chiffre, de 52,86€. Donc, la modification est équivalente dans les résultats de fonctionnement 2023, ainsi que son affectation dans le budget cimetièrè. Alors il y a deux délibérations c'est pour cela, la 5 et la 6 le résultat c'est 52,86 € de plus en crédit et de plus en débit, c'est-à-dire nul pour nous et on nous demande donc de faire ces modifications et de délibérer là-dessus, voilà 5 et 6.

Monsieur le Maire :

Voilà le budget annexe du cimetièrè. Alors peut-être un mot quand même monsieur l'Adjoint pour dire que contrairement à ce qui s'est passé depuis de très nombreuses années, nous n'avons pas eu besoin cette année d'une délibération modificative du budget principal et donc là, nous parlons du budget du cimetièrè parce que le budget principal fait l'objet d'une trajectoire qui est conforme à celle du budget primitif. C'est bien ça.

Monsieur Genieys :

Bien sûr. Il n'y aura pas cette année normalement de délibération modificative budgétaire puisque nous sommes dans les clous jusqu'à présent par rapport au budget primitif.

Monsieur le Maire :

Merci sur ces délibérations concernant le budget annexe du cimetièrè, y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci. En préambule je trouve quand même qu'on donne une mauvaise image de la politique en général dans des débats comme ça. Personnellement, je suis membre du conseil d'exploitation du budget annexe du cimetièrè depuis le Conseil municipal du 15 décembre 2022. A ce jour, je n'ai jamais reçu ni de convocation, ni de document afférant à ce conseil. Je me pose la question si je fais partie d'un conseil fantôme ? Si vous pouvez me donner une petite raison s'il vous plaît, merci.

Monsieur le Maire :

Alors sur le conseil d'exploitation, il a vocation à se réunir essentiellement lorsque des projets sont prévus ce qui est le cas et donc, vous serez prochainement sans doute convoqué puisque nous avons comme projet une extension du cimetièrè. Vous me fournissez monsieur Razafindralambo l'occasion d'expliquer ce que beaucoup d'entre nous savent, qui est que le nombre de caveaux disponibles dans le cimetièrè communal est insuffisant. Aujourd'hui, il ne reste que quelques places et comme vous le savez, la loi oblige le Maire à enterrer les Trinitaires, les résidents de la commune, les personnes qui ont un attachement particulier à la commune. Mais compte tenu du faible nombre de caveaux disponibles, nous ne sommes actuellement pas en mesure et c'est le cas dans de nombreuses communes, mais là aussi c'est le fruit d'un héritage peut-être d'absence d'anticipation, nous ne pouvons pas par exemple aujourd'hui vendre des caveaux à des Trinitaires qui souhaiteraient faire l'acquisition pour anticiper leurs obsèques et nous sommes contraints de garder les quelques caveaux disponibles pour les décès à venir. Et donc pour palier à cela, nous allons nous engager vers une extension du cimetièrè et évidemment dès lors que ce projet commencera à être réfléchi, vous serez associé à cette réflexion. Dans le budget annexe si vous voulez, il n'y a pas d'éléments suffisamment importants et de mouvements suffisamment importants pour que cela fasse l'objet de la réunion du conseil d'exploitation. Mais dès lors que nous avancerons sur notamment sur ce projet, évidemment vous serez associé. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Juste une question qui me vient là, au cours de l'échange. Est-ce qu'on rencontre la même difficulté de place entre guillemets avec le cimetière à Laghet. Est-ce que c'est la même problématique et il me semblait que les communes maintenant sont tenues aussi de faire le point sur les caveaux qui sont abandonnés. Est-ce que c'est fait au niveau de La Trinité et est-ce qu'on a réussi à récupérer quelques places disponibles ?

Monsieur le Maire :

Exactement. Alors dans vos deux questions, la première : est-ce que c'est la même chose au cimetière de Laghet, la réponse est oui malheureusement et dans la deuxième question c'est-à-dire sur la possible récupération de sépultures abandonnées, c'est effectivement une procédure alors qui est une procédure très longue que nous avons lancée. Notre service de l'état civil et des concessions a lancé ces procédures en identifiant progressivement quelques sépultures qui sont abandonnées qui doivent faire l'objet évidemment d'une interrogation des familles pour être sûr et certain évidemment qu'aucun descendant ne se manifeste et dès lors que la procédure extrêmement encadrée par la loi est arrivée au bout, on est en capacité effectivement de récupérer des concessions. Donc sur ces deux points évidemment, nous sommes particulièrement vigilants.

OOOOOOOO

Délibération n°5 - Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetière

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

OOOOOOOO

Délibération n°6 - Décision modificative budgétaire n°1 - budget annexe du cimetière 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

OOOOOOOO

La délibération n°7 - Admission en non-valeur

Monsieur le Maire :

La délibération n°7, monsieur l'Adjoint aux finances. Les admissions en non-valeur, une délibération un peu classique.

Monsieur Genieys :

Les admissions en non-valeur périodique sur les titres de recettes non recouvrées par le trésor public, malgré les diverses relances. Les titres à admettre en non-valeur portant sur la période de 2015 à 2022 se montent à 12 154,08€. Il vous est donc demandé d'autoriser ces mises en non-valeur.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Je voulais savoir s'il était possible d'avoir le détail à quoi correspond...

Monsieur Genieys :

Il vous est fourni.

Madame Escalier :

Non, il y a marqué : combinaisons infructueuses d'actes. On ne sait pas si c'est des cantines non réglées, etc.

Monsieur Genieys :

Cela peut être ça, exactement.

Madame Escalier :

Oui, mais est-ce qu'il est possible d'avoir le détail sans le nom des personnes. On voudrait juste savoir.

Monsieur Genieys :

On n'a pas le nom des personnes.

Madame Escalier :

Non, non ce n'est pas ça que je veux, je voudrais savoir à quoi ça correspond, parce qu'on nous demande de de tirer un trait, en gros, sur 12 000€.

Monsieur Genieys :

Dans la liste, on peut très bien le faire puisque vous avez la liste annexe qui détaille les non-valeurs. Alors est-ce qu'elle n'est pour vous pas assez détaillée ?

Madame Escalier :

Non, non, il y a marqué combinaisons infructueuses d'actes, c'est tout ce que l'on a, poursuite sans effet. On n'a pas de détail. On ne sait pas à quoi ça correspond en fait voilà.

Monsieur Genieys :

On mettra l'objet à côté des chiffres.

Madame Escalier :

C'est ça. Mais aujourd'hui, on ne l'a pas.

Monsieur Genieys :

D'accord, oui.

Monsieur le Maire :

Oui, la plupart du temps simplement pour vous éclairer, souvent c'est la cantine scolaire. Alors on a déjà évoqué cela au Conseil municipal et puis on l'évoquait depuis longtemps, c'est une délibération assez classique. Mais dès lors que des créances qui sont souvent de petits montants, sont considérées comme non-recouvrables, elles ont vocation, ce sont les préconisations du Trésor public, à être inscrites en non-valeur parce que cela ne sert à rien de les maintenir dans des créances attendues alors même que pour certaines on sait qu'elles ne pourront pas être recouvrées. C'est comme cela que cela fonctionne partout et cela concerne des montants évidemment minimes. Je rappelle que nous avons mis en place aussi des dispositifs d'accompagnement pour les familles qui peuvent transitoirement être en difficulté, notamment sur ces factures de restauration scolaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

COCOCOCOCOCO

Délibération n°8 - Ouverture de crédit d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°8, monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Oui, elle concerne l'ouverture de crédit d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif afin de pouvoir assumer la continuité des paiements auprès des fournisseurs dès le début de l'année. C'est classique, tous les ans, nous vous demandons d'autoriser la consommation de crédit d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés en 2024 hors emprunt, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

XXXXXXXXXXXX

Délibération n°9 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des Écoles pour 2025

Délibération n°10 - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2025

Délibération n°11 - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2025

Délibération n°12 - Versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports pour 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°9.

Monsieur Genieys :

Alors les délibérations 9 à 12, c'est le même objet. Elles autorisent le versement anticipé d'un acompte de subvention avant le vote du BP afin de permettre aux organismes concernés de faire face à leurs dépenses. En effet, le versement de subvention ne peut intervenir qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'une avance. Il est donc proposé dans la délibération n°9 le versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2025 dans la limite de 70 % de celle versé en 2024. Dans la délibération n°10, le versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS dans la limite de 70 %. Dans la délibération n°11, le versement anticipé d'acompte de subvention au Sivu La Plana dans la limite de 50 %. Dans la délibération n°12, le versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports dans la limite de 30 %. Alors on va reprendre délibération par délibération.

Monsieur le Maire :

Voilà, alors avant de les soumettre aux voix les unes après les autres, y a-t-il des observations ? Oui, monsieur Razafindralambo.

Monsieur Razafindralambo :

Juste, comme d'habitude je ne prendrai pas part au vote de la délibération n°12.

Monsieur le Maire :

Oui c'est bien noté. Madame Escalier.

Madame Escalier :

On prend les délibérations dans l'ordre c'est ça ?

Monsieur Genieys :

Oui dans l'ordre.

Madame Escalier :

Alors concernant la n°9, la Caisse des écoles, je me suis penchée sur les budgets précédents. En 2023, le budget était de 174 000 € et nous versions 50 %. On avait passé la délibération pour 50 % de cette somme versée en avance donc, 87 000 €. Cette année le budget est de 504 000 €, 70 % d'avance ce qui fait 352 000 €.

Monsieur Genieys :

C'est le montant maximum.

Madame Escalier :

Oui, oui. 87000 € en 2024, 352 000 € en 2025. Alors, est-ce que vous pourriez m'expliquer l'augmentation de ce budget et pourquoi nous passons de 50 % à 70 % d'avance ? Nous n'avons pas en fait, les documents qui nous expliquent ces modifications.

Monsieur Genieys :

Alors, ce sont deux choses différentes.

Monsieur le Maire :

La raison est simple, c'est que la Caisse des écoles est une structure que nous avons voulu renforcer. Là aussi quand nous sommes arrivés en responsabilité, la Caisse des écoles était en sommeil depuis de nombreuses années, or la Caisse des écoles est un dispositif utile pour que nous avons choisi de consacrer à toutes les actions volontaristes en matière d'éducation et donc effectivement, petit à petit nous avons renforcé la Caisse des écoles sur des actions volontaristes en direction des écoles et d'ailleurs madame la Première adjointe pourra peut-être préciser sur ce qui a été transféré à la Caisse des écoles, notamment des activités jeunesse, le festival d'art plastique et donc, évidemment, le transfert à la Caisse des écoles correspond à des transferts de budget, mais qui sont complètement neutres dans le budget communal puisque ce sont les mêmes. Ce qui était porté par la commune et désormais porté par la Caisse des écoles. Par exemple, il y a des agents qui ont été en partie ou en totalité transférés à la Caisse des écoles parce que leur périmètre d'intervention correspond aux missions que nous confions à la Caisse des écoles et donc, il n'y a pas là une flambée de budget, c'est un budget qui est globalement le même, mais qui effectivement correspond aux missions que nous confions. Alors, quand je dis un budget, le même, non, pas tout à fait puisque à cela s'ajoute comme vous le savez, la récupération de compétences du Sivom. Evidemment en récupérant des compétences, nous avons récupéré des recettes et récupéré des dépenses donc, là aussi c'est neutre et même favorable au budget communal. Mais évidemment cela augmente la voilure du budget communal et d'ailleurs par la même occasion sur beaucoup d'aspects cela a plutôt tendance à améliorer les ratios financiers de la commune. Pour que vous compreniez bien et que nos concitoyens comprennent bien, c'est à peu près le même fonctionnement que celui du CCAS. En fait effectivement, nous transférons des subventions à une structure qui est une structure qui s'exerce sous le contrôle évidemment de l'autorité municipale et à laquelle nous attribuons des compétences et en même temps que des compétences, des moyens.

Madame Escalier :

Et sur le pourcentage de 50 % à 70 % ?

Monsieur le Maire :

Eh bien parce qu'évidemment lorsque le périmètre de compétences est moins important, les missions et les budgets sont moins importants. Donc là tout simplement, les missions étant plus importantes, elles sont encore plus opérationnelles et donc, il y a des missions opérationnelles qui nécessitent effectivement un transfert important parce que ce sont des missions qui sont exercées au quotidien par cette structure.

Madame Escalier :

Je serais intéressée d'avoir, si possible, le détail.

Monsieur le Maire :

Oui, madame l'Adjointe, vous voulez donner quelques éléments sur la Caisse des écoles et son fonctionnement et les compétences.

Madame Escalier :

Et les actions qui ont été réalisées si possible.

Madame Nicoletti-Dupuy :

La Caisse des écoles porte différents projets. Elle porte le chèque activité jeunesse sur lequel nous avons délibéré l'an dernier donc, c'est déjà une nouveauté sur le budget effectivement. Ensuite, on est à trois générations d'orchestre à l'école puisque c'est porté également par la Caisse des écoles. Donc, sur l'école Lepeltier, sur le budget 2023, nous étions à la 1^{ère} génération et nous arrivons à la 3^{ème} donc, trois classes entières qui sont suivies par « Orchestre à l'Ecole ». Ensuite, nous avons effectivement aussi le CLAS qui est porté par la Caisse des écoles. C'est un projet qui aussi a évolué puisqu'au départ la 1^{ère} année, il était pilote uniquement sur les écoles du centre et ensuite ça a été développé sur toutes les écoles, voilà. Que vous dire de plus.

Monsieur le Maire :

Le CLAS, dispositif de soutien.

Madame Nicoletti-Dupuy :

... à la scolarité effectivement, on en a déjà parlé effectivement, du coup les budgets n'étaient pas les mêmes en 2023 et pour 2025 effectivement puisque cela touche toutes les écoles. Qu'est-ce que nous avons de plus ? Non comme ça, je suis un peu prise sur la réflexion, mais vous avez d'autres questions ?

Monsieur le Maire :

Eh bien c'est clair. Voilà, ayez en tête que la Caisse des écoles cela sert à porter toutes les politiques volontaristes que nous menons en matière d'éducation.

Madame Escalier :

Oui je sais ce qu'est la Caisse des écoles, mais par contre on n'avait pas eu le détail des actions qui ont été portées, d'où l'augmentation.

Monsieur le Maire :

Le CLAS, le TriniFap, les activités jeunesse qu'on a évoquées. C'est clair il me semble. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Il faut rappeler combien nous avons fait effectivement de l'éducation, une priorité en multipliant par 10 l'investissement dans nos écoles. Nous avons inauguré en ce début d'année le nouveau groupe scolaire Lepeltier qui a bénéficié d'une rénovation importante, mais d'ailleurs dont ont bénéficié aussi chacune à leur mesure et selon leurs besoins, toutes nos écoles. Il nous a fallu multiplier par 10 le budget d'investissement en direction des écoles tellement le retard à rattraper était important pour nos écoles et là aussi, nous sommes allés chercher des subventions importantes et notamment de l'État via le Fonds vert qui nous permettra, on l'évoquera peut-être tout à l'heure notamment à Lepeltier, de rendre le groupe scolaire autonome énergétiquement à terme, c'est-à-dire qu'il ne coûtera plus rien en termes de consommation énergétique. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets cette délibération au vote.

Délibération n°9 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des Écoles pour 2025

Alors on va les faire les unes après les autres donc sur les versements anticipés donc la n°9. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

030303030303

Délibération n°10 - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°10 sur le CCAS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

030303030303

Délibération n°11 - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 sur le Sivu La Plana. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

030303030303

Délibération n°12 - Versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports pour 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°12, monsieur Razafindralambo ne prenant pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Razafindralambo intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote

030303030303

Délibération n°13 - Détermination des conditions de cession des photographies issues de la photothèque de la Commune

Monsieur le Maire :

La délibération n°13, monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Alors la délibération n°13 permettra de fixer les conditions de cession des photographies et documents graphiques issus de la photothèque de la commune qui est très riche. La commune veut donner au plus grand nombre l'accès à sa base de données et en permettre l'usage moyennant une tarification raisonnable qui a été établie conformément à la jurisprudence du Conseil d'État. A cette fin, il sera instauré un tarif de 10 € par photo utilisée.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors, lors de la commission des finances, j'ai questionné sur les raisons de cette délibération, notamment si elle faisait suite à une demande explicite, la réponse a été non. Vous nous proposez de fixer un tarif d'achat des photos réalisées par les services municipaux dans le cadre de leurs missions. Pour que les Trinitaires comprennent bien et je vais leur donner l'exemple qui m'a été fourni lors de la commission des finances. S'ils souhaitent, après vous me corrigerez si j'ai mal compris, s'ils souhaitent réaliser une photo avec leur téléphone de l'une des images présentes sur la palissade par exemple de la Stella ; Je vois votre DGS dire non, c'est pourtant ce qui nous a été expliqué en commission des finances ; ou que les commerçant puissent utiliser des photos sur le site de la commune, on leur facturera 10 €.

Monsieur le Maire :

Pas du tout. Donc, je vais vous expliquer si vous voulez. C'est très simple et là aussi, c'est un objectif de transparence et d'opportunité. Nous avons un photographe, des équipes qui prennent des photos des événements de la ville, etc., ce sont des photos qualitatives. Si un citoyen ou un élu souhaite les utiliser, quel que soit l'usage qu'ils souhaitent eh bien, il peut faire l'acquisition de ces clichés et donc, se les voir transmettre par la ville moyennant le tarif de 10 €, c'est tout. Donc, si vous faites une photo, si vous voulez vous prendre en photo devant notre palissade pour faire vanter les mérites de la Stella et de son chantier, vous avez tout à fait le droit et on vous ne le facturera pas. Si vous voulez vous prendre en photo à côté de nos photos, il n'y a pas de problème. Mais par contre si vous voulez utiliser pour vos réseaux sociaux par exemple une photo de la ville, eh bien vous la demandez, on vous la transmet et vous la payez 10 € et c'est pareil pour n'importe qui parce que c'est comme ça que cela se fait en fait quand on est régulier. Nous, vous savez, on a fait la chasse à tous les éléments qui pouvaient ne pas être parfaitement encadrés et donc, c'est un détail mais voilà, c'est de ça que cela parle. C'est clair pour vous madame Escalier ou pas ?

Madame Escalier :

C'est clair, mais ce n'était pas clair apparemment pas que pour moi puisque nous étions deux et il me semble que nous avons entendu la même chose et puis c'est très bien aussi comme ça votre administration a bien compris.

Monsieur le Maire :

Comme ça, cela donne l'occasion de l'expliquer. Alors s'il n'y a pas d'autres questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Vous vous abstenez ? D'accord. Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

03030303030303

Délibération n°14 - Groupement de commande avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'acquisition de terminaux téléphoniques reconditionnés

Monsieur le Maire :

La délibération n°14.

Monsieur Genieys :

Elle concerne la décision d'un groupement de commande avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'acquisition de terminaux téléphoniques reconditionnés. Alors les membres du groupement souhaitent mettre en place une stratégie d'achat permettant la maîtrise des coûts et s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement en luttant contre le gaspillage. Ce qu'on vous demande, c'est d'autoriser l'adhésion au groupement qui ne pourra qu'être profitable à la commune en la matière.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint de veiller aussi scrupuleusement aux deniers publics. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée. Oui je note que monsieur Poulet et monsieur Bonnafoux n'ont pas pris part au vote.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 4

Messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote

OOOOOOOO

Délibération n°15 - Mise à jour de la taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 concernant, là aussi une délibération classique, une mise à jour de la taxe locale sur la publicité extérieure. Y a-t-il des observations ? Monsieur l'Adjoint, vous voulez dire un mot en particulier ?

Monsieur Genieys :

Non.

Monsieur le Maire :

Pas d'observation particulière ? Je rappelle que de cette taxe sont exonérés les commerces de proximité puisqu'évidemment la taxe est liée à la taille des enseignes et donc, nous avons choisi d'exonérer les enseignes des commerces de proximité. J'en profite d'ailleurs pour saluer et pour remercier les commerçants qui s'installent dans notre centre-ville, deux nouveaux boulangers, une boutique de décoration de grande qualité et d'autres encore. Nous souhaitons au maximum les encourager, sans doute que l'embellissement, la sécurisation du centre-ville n'y sont pas tout à fait pour rien et puis par contre, dans les contributeurs importants puisque je disais que ce sont les grandes enseignes qui contribuent, vous savez que nous attendons l'arrivée, pour y avoir travaillé avec cette enseigne, du magasin « Grand frais », qui lui sera sans doute un gros contributeur, monsieur l'Adjoint des finances communales par cette taxe locale de publicité extérieure. Et je dis aussi que nous avons et j'en profite pour vraiment remercier le travail de nos services, monsieur le Directeur général des services, je vous demande de le faire auprès des services concernés. Nous avons fait un travail de chasse aux enseignes sauvages que peut-être vous n'avez pas remarqué, mais petit à petit tous les panneaux sauvages, parce qu'il y avait des gens qui avaient des panneaux parfois même pas sur leur propriété et puis qui les louaient pour des publicités, nous leur avons demandé de se mettre en conformité avec la réglementation qui interdit, quand bien même si c'est sur une propriété privée eh bien, l'affichage sauvage ; par exemple quand vous sortez de la pénétrante à la sortie Trinité centre, au niveau du rond-point de Roma, vous verrez sur la gauche, à droite, à gauche d'ailleurs sur la zone Anatole France, etc., vous verrez la disparition progressive de tous ces panneaux d'affichage sauvage. Il en reste encore un peu sur le boulevard Roma, etc., mais petit à petit tous ces panneaux disparaissent. Cela participe non seulement au respect de la réglementation, mais aussi globalement à l'embellissement du paysage urbain qui est un sujet qui nous tient, je crois, tous à cœur. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets.

Madame Escalier :

On a le montant ? Combien cela nous a rapporté sur 2023 ?

Monsieur le Maire :

La TLPE, est-ce que vous avez en tête le montant ?

Monsieur Genieys :

28 000 €.

Monsieur le Maire :

28 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

030303030303

Délibération n°16 –Modification du règlement intérieur de la commune, du centre communal d'action sociale et de la caisse des écoles de la Trinité - Mise en place d'une gestion automatisée du temps de travail au sein de la collectivité

Monsieur le Maire :

Nous passons à présent aux délibérations importantes relatives aux ressources humaines et à notre personnel municipal. Je vais passer la parole à Madame Fabienne Bermond qui est l'élue déléguée au personnel municipal. Vous le ferez sans doute, mais je veux d'abord vous remercier de l'action que vous menez à la suite aussi de la Première adjointe qui a eu cette délégation, auprès de notre personnel municipal. Une action qui semble porter ses fruits puisque le dialogue constructif que vous menez avec nos agents a conduit notamment lors du dernier CST à des votes favorables. Evidemment avec les réserves que vous allez sans doute évoquer puisque nous allons mettre en place des nouvelles procédures et qu'évidemment les agents nous feront retour de la façon dont ils vivent ces nouvelles procédures, mais ce vote favorable sur des sujets pourtant sensibles est un témoignage du dialogue constructif que nous menons et qui évidemment, concerne les deux parties. J'en profite aussi pour remercier non seulement les représentants du personnel, mais aussi tout le personnel communal et dans une période où parfois on a tendance à stigmatiser les agents de la fonction publique, où j'entends un rapport de la Cour des comptes national qui dit qu'il faudrait « tailler dans le gras » de la fonction publique territoriale. Eh bien, j'ai dit tout à l'heure combien nous avons fait en sorte de redresser les finances de la ville, mais combien aussi il est important que dans tous les services publics concrets que nous menons à l'échelle communale, la police municipale, l'éducation, les jardins et tous les aspects de notre vie municipale, nous avons besoin d'agents qui ont des fonctions pérennes, d'agents qui sont sécurisés, qui sont formés et qui peuvent progresser et être rémunérés justement. Madame Fabienne Bermond vous avez la parole.

Madame Bermond :

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues bonsoir. Donc cette série de délibérations porte sur des aspects clés de la gestion des ressources humaines et de l'organisation au sein de la commune de La Trinité. La délibération n°16 propose de modifier le règlement intérieur de la commune du CCAS et de la Caisse des écoles afin d'introduire une gestion automatisée du temps de travail pour améliorer l'efficacité et la transparence au sein de la collectivité. C'est un travail à long terme, mené de façon constructive en plusieurs séances de travail avec les représentants du personnel et cette proposition a recueilli un vote unanime au CST. Après, il y a la délibération n°17 qui présente le plan de stagiairisation des agents.

Monsieur le Maire :

Attendez on va peut-être les voir les unes après les autres sur la délibération n°16 donc, sur la modification du règlement intérieur. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

030303030303

Délibération n°17 - Plan de stagiairisation des agents contractuels

Monsieur le Maire :

Délibération n°17 le plan stagiairisation.

Madame Bermond :

Donc, nous continuons. La délibération n°17 présente un plan de stagiairisation des agents contractuels visant à renforcer la qualité du service public rendu, à stabiliser les effectifs et à offrir plus de sécurité d'emploi aux agents qui donnent pleinement satisfaction.

Monsieur le Maire :

Voilà, là aussi la collectivité n'a aucun intérêt à retenir dans des situations précaires pendant de nombreuses années parfois, des agents qui donnent satisfaction et qui effectuent des missions pérennes de service public. Donc là où dans le passé parfois, on laissait dans des situations précaires et incertaines des agents, nous avons voulu dès lors que ces besoins étaient pérennes et dès lors que les agents donnaient pleinement satisfaction les amener sur le chemin de la stagiairisation et donc de la titularisation. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Merci pour les agents.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

03030303030303

Délibération n°18 - Mise en place d'un accompagnement social à destination des agents de la collectivité

Monsieur le Maire :

La délibération n°18, la mise en place d'un accompagnement social à destination des agents de collectivité.
Madame Bermond.

Madame Bermond :

Vous avez tout dit. La délibération n°18 met en place un accompagnement social à destination des agents municipaux pour renforcer leur bien-être et leur soutien de travail. Vous avez dû avoir dans l'annexe, l'association qui va s'en occuper.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

03030303030303

Délibération n°19 - Convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le cdg06

Monsieur le Maire :

La délibération n°19, la convention cadre pour l'exercice des missions facultatives proposées par le CDG06.
Madame Bermond.

Madame Bermond :

Alors, donc cette délibération porte sur une convention cadre avec le Centre de Gestion des Alpes Maritimes, le CDG06, pour bénéficier des missions facultatives proposées en 2025 favorisant une meilleure gestion des

services municipaux. Là aussi dans l'annexe vous avez dû avoir les missions obligatoires et les missions facultatives.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Parfait. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

### **Délibération n°20 - Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°20, la mise à jour du tableau des emplois permanents de la ville. Là aussi, délibération assez classique qui correspond aux mouvements de nos agents en interne. Madame Bermond, il y a quelque chose de particulier ?

**Madame Bermond :**

Non, je n'ai rien de plus à dire.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

315 agents, selon le rapport du ministère des collectivités territoriales qui date de 2022, pour notre commune d'une strate de 10 000 habitants, il devrait avoir entre 14 et 16 agents pour 1 000 habitants donc, on va faire une moyenne à 160, 170, on en a le double. A la fin de votre mandat, monsieur le Maire, nous serons revenus au mandat au niveau du mandat de Louis Broch, avec un effectif communal qui était insoutenable et les difficultés qui en ont découlé derrière et qui ont pénalisé les finances de la commune pendant plus de 30 ans.

**Monsieur le Maire :**

Alors madame Escalier, excusez-moi là de vous dire que vous n'avez vraiment rien compris puisque nous sommes passés d'une situation où les agents dont vous parlez et vraiment je m'étonne en plus de la part d'un agent public que vous ayez une telle vision de la fonction publique, bon, nous sommes passés d'une situation où les agents en fait, les 200 agents, parce qu'en fait c'est de cela qu'il s'agit, les à peu près 200 agents que nous payons avec la contribution des Trinitaires n'étaient pas sous notre autorité puisque les compétences étaient déléguées, mais nous les payions rubis sur l'ongle. Nous avons donc décidé pour plein de raisons et notamment pour mettre en cohérence nos compétences, de récupérer les compétences avec les compétences je le disais, nous avons récupéré des recettes et des dépenses. Et donc pour être un peu simple, ces mêmes agents que nous payions et qui n'étaient pas sous notre autorité directe, nous les payons aujourd'hui et nous mutualisons les compétences donc, la dépense est la même et elle est même un peu moins importante, je l'avais évoqué dans une trajectoire elle est moins importante parce que là où dans le passé eh bien, nous payions une part de Directeur général des services du Sivom par exemple, nous payions une part de telle ou telle fonction support. Des compétences qui étaient bien rendues, mais qui n'étaient pas rendues qu'en direct pour La Trinité. Aujourd'hui, nous avons récupéré les compétences. Nous avons donc retoiletter l'exercice de ses compétences pour qu'elles soient parfaitement adaptées aux besoins de La Trinité. Et là où nous avons fait des économies, c'est que nous n'avons pas deux directeurs généraux des services, nous n'avons pas deux directeurs des finances, nous n'avons pas tel directeur de ceci et de cela, etc. Nous avons sur toutes les fonctions qu'on appelle « support », c'est-à-dire d'administration, effectivement c'est ce qui coûte le plus et ce que probablement a en cible le gouvernement lorsqu'il dit faire la chasse à des dépenses entre guillemets inutiles. Eh bien nous, d'une certaine manière nous avons anticipé cela puisque nous consacrons un beaucoup plus grand pourcentage de la dépense salariale de personnel à de

l'opérationnel. C'est-à-dire, nous, nos agents, ils sont au contact des enfants à la crèche, au contact des enfants dans les écoles, au contact des jeunes à la maison des jeunes, au contact de toutes les générations avec le sport et puis, par ailleurs, sur les compétences qui n'ont jamais cessé d'être communales, au contact de la population pour nous protéger avec la police municipale, avec nos espaces verts pour nos jardiniers. Donc, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit parce qu'en plus, vous savez que c'est faux. Vous le dites pour agiter le débat public, mais en réalité vous savez que les dépenses de personnel de ces 300 agents de toutes les façons elles existaient. Aujourd'hui, nous payons pour des agents qui sont des agents communaux sous l'autorité de la ville et donc, sous l'autorité et le contrôle des Trinitaires, voilà. Y a-t-il d'autres observations ?

**Madame Escalier :**

Vous permettez que je vous réponde ?

**Monsieur le Maire :**

Vous avez la parole mais je vous laisse reprendre une deuxième fois la parole et ensuite je conclurai. Donc, vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Donc, on ne va pas refaire le débat sur le montant de la contribution que payait La Trinité au Sivom Val de banquière pour les compétences qui étaient exercées puisqu'il suffit de regarder les tableaux du compte administratif du Sivom pour se rendre compte que cela nous coûtait un million de moins. Mais on ne va pas y revenir, vous dites que ce n'est pas vrai, il suffit de regarder les chiffres. Ensuite, vous n'avez jamais été empêché. Vous dites que vous n'aviez pas la main, la gestion du personnel. Vous n'avez jamais été empêché de travailler et de dire et même d'intervenir auprès des agents qui exerçaient leurs missions au sein de la collectivité pour le compte de La Trinité. Donc, en ce qui concerne les 315 agents, aujourd'hui on supporte la totalité de cette masse salariale sur le budget communal alors que jusqu'à présent, alors ce n'est pas tout à fait 200 agents qui ont été transférés, mais bon peu importe, étaient supportés par l'intercommunalité et donc ce n'était pas directement sur le budget communal. Donc, la pression n'était pas la même, financièrement ce n'était pas la même.

**Monsieur le Maire :**

Madame Escalier et après nous voterons cette délibération. Une nouvelle fois, je vous rappelle que la collectivité qui est votre employeur et qui supporte donc, la charge de votre salaire, c'est-à-dire le Sivom Val de banquière a droit au respect par vous, de vos obligations de neutralité et donc, je vous demanderai de ne plus vous exprimer de façon aussi directe au sujet des enjeux qui concernent votre employeur. C'est un élément de base des objectifs de la fonction publique. Donc, vous qui êtes un fonctionnaire, n'évoquez pas de façon aussi précise les sujets qui concernent l'employeur qui supporte la charge de votre salaire par respect pour cet employeur et laissez-moi l'occasion de rendre hommage au Sivom Val de banquière, à son Président, à tous mes collègues élus, Maire du Sivom Val de banquière et à tous les agents qui ont exercé les missions du Sivom Val de banquière dans le passé et certains d'ailleurs sont redevenus ou devenus des agents communaux parce que je crois beaucoup pour ma part à la continuité de l'action publique et je ne suis pas de ceux qui jettent l'opprobre sur les compétences des fonctionnaires. Donc, ce sujet est clos. Ne parlez plus de sujet aussi polémique de votre employeur et ayez du respect s'il vous plaît, pour les obligations auxquelles doit faire face un fonctionnaire. Qui est contre ? Vous avez la parole madame Martello.

**Madame Martello :**

Cela n'a rien à voir avec la délibération, mais si vous étiez moins méprisant avec les élus que nous sommes dans les deux groupes, je pense qu'on n'aurait plus de problème d'invective de certaines personnes qui ont tendance à glisser très facilement. Voilà c'est tout.

**Monsieur le Maire :**

Bien, madame nous nous sélectionnerons des morceaux choisis des conseils municipaux à l'époque où vous étiez à cette place et nous pourrions constater le respect que vous aviez des élus puisque je me souviens alors, mais on peut rigoler un peu, je me souviens d'un jour où vous étiez à cette place puisque vous étiez Première Adjointe et puis il y avait un adjoint, moi j'étais à votre place dans l'opposition, j'essayais désespérément de parler, mais on me hurlait dessus. On me coupa le micro et l'un de vos collègues m'avait dit « vous allez la fermer votre petite gueule » ! Et vous, vous n'aviez pas bougé d'un iota voilà. Alors sur cette délibération qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée dans le respect auquel je tiens comme Président de cette séance à l'inverse total du passé.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

03030303030303

**Délibération n°21 - Création d'un emploi permanent - Econome de Flux**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°21 concerne la création d'un emploi permanent d'économe de flux pour économiser les flux. Madame Bermond.

**Madame Bermond :**

Allez, on finit par la délibération n°21 qui prévoit la création d'un emploi permanent d'économe de flux chargé de gérer et d'optimiser les consommations énergétiques de la commune dans un objectif à la fois environnemental et d'optimisation des dépenses publiques, voilà.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Je vous demanderai ne plus parler de mon employeur, monsieur le Maire, d'accord.

**Monsieur le Maire :**

C'est vous qui en avez parlé. Enchaînez.

**Madame Escalier :**

Non c'est vous, moi je n'ai pas parlé de mon employeur d'accord, voilà. Non, j'enchaîne si je veux mais par contre vous, vous arrêtez de parler de mon employeur. Concernant cette délibération, nous voterons contre parce que nous estimons que les responsables de services et les chefs de pôles sont tout à fait en mesure de faire ces recherches d'économies, donc nous voterons contre.

**Monsieur le Maire :**

Alors là aussi peut-être pour vous éclairer, c'est le cas de le dire, le poste d'économe de flux il a vocation effectivement à rationaliser toujours plus nos dépenses publiques et notamment sur les sujets énergétiques par exemple. J'évoquais tout à l'heure le groupe scolaire Lepeltier qui va être autonome énergétiquement. Notre objectif c'est de continuer les efforts que nous avons faits pour stabiliser, là où dans de nombreuses collectivités les dépenses de flux énergétiques ont augmenté, nous avons réussi à les stabiliser malgré évidemment les augmentations auxquelles tout le monde est soumis sur le coût de l'énergie. Mais évidemment et notamment grâce au soutien de l'État, je le dis une nouvelle fois, nous avons et puis de la région et d'autres collectivités, nous avons pu faire des travaux et nous allons continuer des travaux qui vont nous permettre de faire des économies très significatives, énergétiques. C'est absolument fondamental à la fois sur le plan environnemental et évidemment sur le plan de la dépense publique. J'ajoute que nous ne recruterons pas en externe puisque nous nous dirigeons plutôt vers un recrutement en interne et donc cela

ne coûtera rien à la collectivité de plus, au contraire, cela a vocation à lui rapporter et monsieur l'Adjoint me rappelle opportunément que ce poste est subventionné. Donc, vous voyez c'est gagnant-gagnant. Qui est contre ? Vous êtes contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

**Vote du Conseil :            Pour : 27                            Contre : 2                            Abstention : 4**

*o o o o o o o o o o*

**Délibération n°22 -** Approbation du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024-2043

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°22 concerne justement l'environnement, mais plutôt sur le versant de la nature et de la biodiversité donc je donne la parole à mon éminente collègue en charge de l'environnement. Vous avez la parole madame Emmanuelle Fernandez-Baravex.

**Madame Fernandez-Baravex :**

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'approuver ce soir le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024-2043 et son programme d'action selon les orientations définies par la commune pour garantir une gestion durable de la forêt soumise au régime forestier. Cet outil technique permet d'appliquer localement sur une échelle de 20 ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt notamment économiques lorsqu'il s'agit d'une forêt d'exploitation, sociale, il s'agit par exemple de l'accessibilité des espaces naturels par les usagers en cogestion pour notre cas avec le parc départemental et surtout proche d'un milieu urbain dense, mais aussi environnemental, car notre forêt est incluse dans le hotspot régional de biodiversité, permet aussi la conservation des peuplements, la protection de cette biodiversité avec inventaire faunistique et floristique qui nous permet donc, de faire vraiment le point sur ce que recèle notre territoire, le maintien aussi d'un cadre paysager exceptionnel étant précisé que la surface du territoire communal retenue pour sa gestion est de 196 hectares 25 dont 157 hectares sont inclus dans le périmètre du parc de la Grande Corniche. Ainsi, la collectivité communique à l'ONF ses souhaits et ses objectifs puis décide en fonction des propositions qui lui sont faites, des actions à mener. A l'issue de cette délibération, l'ONF élaborera le document technique qui est destiné à la consultation du public. Juste à vous rappeler que le dernier document est caduc puisqu'il date des années 90, donc cette révision s'impose. Chaque commune devant disposer de son propre document et cela au regard du code forestier, des articles L121-1 à L125-1 relatifs aussi à la politique forestière et à la gestion durable. Je vous remercie et suis à votre écoute.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas sur ce bel objet, effectivement qui aussi, valorise notre patrimoine naturel. On a eu la satisfaction pour l'anecdote, de retrouver dans l'enceinte du groupe scolaire Lepeltier il y a 2 semaines je crois, un blaireau, un vrai, un blaireau et puis aussi récemment on nous a signaler un loir. Chacun sait que quand on emprunte les sentiers communaux on peut croiser des cervidés. Monsieur Bosio n'est pas là, peut-être est-il en train de chasser les sangliers puisque régulièrement nous le sollicitons comme lieutenant de louveterie pour effectivement faire la chasse aux sangliers, cela n'est pas une mince affaire. Certains d'entre vous ont peut-être vu comme moi dans la plaine de Gerland, le long de la piste cyclable, un sanglier en plein jour. Evidemment, il nous faut faire la chasse à ces sangliers que malheureusement certains aussi nourrissent. Or, ces créatures n'ont pas besoin qu'on les nourrisse, elles se débrouillent très bien toutes seules pour se reproduire. Voilà, en tous les cas notre patrimoine naturel est une richesse de La Trinité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :            Pour : 33                            Contre : 0                            Abstention : 0**

*o o o o o o o o o o*

## **Délibération n°23 - Mise à jour de la tarification d'occupation des salles municipales**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°23 concerne en fait l'occupation des salles municipales. C'est une délibération assez classique de tarification d'occupation des salles municipales. Alors l'enrichissement, si j'ose dire, des possibilités notamment liées à la rénovation de la salle de l'eau vive, nous a conduit à certaines mises à jour. Vous avez eu je crois sur table, une délibération modifiée. Il y avait eu une ou deux coquilles qui ont été corrigées. Donc voilà, c'est une délibération classique de mise à jour, mais j'insiste sur les opportunités, mais nous aurons une inauguration pour cela sur les opportunités qui vont s'offrir à la rénovation de la salle de l'eau vive qui est à la fois, évidemment le hall de notre école de musique et des arts et qui est aussi une salle que nous allons pouvoir mettre à disposition, notamment aux familles trinitaires là où, régulièrement nous avons des demandes pour tel ou tel événement familial, baptême ou autre événement familial de journée et la ville étant un peu démunie, elle attribuait les foyers communaux de la Cité du Soleil et de La Plana dont je souhaite, tant que la rénovation que j'évoquais ne sera pas opérée, que ces salles soient réservées aux usages historiques, si j'ose dire, des associations historiques qui les occupent. On rend hommage d'ailleurs à l'action à la Cité du Soleil du CSL, de l'ALP à La Plana, mais aussi du comité de quartier de l'association de parents d'élèves. Au-delà de ces usages purement de quartier, je souhaite qu'avec mon équipe, nous puissions mettre à disposition des familles pour ces événements familiaux que j'évoquais, la salle de l'eau vive. Donc, il y a une tarification pour l'après-midi, par demi-journée. Imaginons par exemple qu'un vin d'honneur à l'issue d'un mariage puisse être fait, nous mettrions à disposition l'eau vive, évidemment selon les disponibilités, selon les impératifs municipaux et associatifs qui restent absolument prioritaires. Y a-t-il des observations ? Monsieur Junguené, vous allez nous dire combien au-delà de ces aspects purement matériels que j'ai évoqués, combien vous soutenez la vie associative de la ville. Vous avez la parole.

### **Monsieur Junguené :**

Merci monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir aux Trinitaires. Il ne me reste plus grand chose à dire finalement, mais bon je vais les dire quand même. Cette délibération concerne la mise à disposition des salles municipales aux associations de La Trinité dans le cadre du soutien de la municipalité à la vie associative, elle encadre aussi les autres éventuelles mises à disposition. La rénovation de l'eau vive, ce dont parlait monsieur le Maire, permettra aussi des nouveaux usages. Merci à vous.

### **Monsieur le Maire :**

Merci et vraiment, je souhaite rendre hommage et avec vous, à monsieur Alain Brunetti, à l'action que vous menez auprès des associations. Là aussi le tissu associatif de la ville est une richesse ancienne que nous souhaitons continuer d'accompagner et d'encourager. Y a-t-il des observations ?

### **Madame Escalier :**

Est-ce qu'il est possible de nous préciser les coquilles qui ont été corrigées parce que nous n'avons pas eu le temps de lire la délibération. Juste si on peut nous indiquer si ce sont des fautes d'orthographe ou des modifications réglementaires ?

### **Monsieur le Maire :**

Alors, il y avait notamment un sujet, il y avait eu quelque chose qui n'était pas très clair et dont nous avons voulu que ce soit parfaitement clair sur l'usage notamment la mise à disposition des salles pour les partis politiques. Un usage très ancien qui remonte d'ailleurs à des mandatures antérieures, qui consiste à ne mettre à disposition les salles communales à des formations politiques pour des réunions publiques que lors des campagnes électorales et donc, il y a une précision là-dessus. Et puis, je crois qu'il y a une ou deux coquilles mais qui étaient essentiellement des choses formelles de syntaxe ou d'orthographe, rien de plus que cela. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 11**

**Monsieur Razafindralambo :**

Il y a beaucoup d'abstention là.

**Monsieur le Maire :**

Ah oui, mais on peut dire en toute transparence qu'il y a sans doute dans ce conseil municipal, des élus qui ayant une appartenance partisane politique plus ancrée que d'autres, eh bien, ont envie de défendre ce que représentent les partis politiques et d'ailleurs je crois qu'on doit assumer que les partis politiques font partie de notre vie démocratique. L'existence des partis politiques est inscrite dans la Constitution, les partis politiques font partie du jeu de la démocratie. Moi-même, j'appartiens au Mouvement Républicain et Citoyen, le parti fondé par Jean-Pierre Chevènement et donc, je n'ai aucune hostilité contre les partis politiques. Mais à l'échelle de notre commune, beaucoup des sujets que nous évoquons transcendent les appartenances partisans, c'est vraiment ce que nous avons à cœur de porter et donc, en dehors des circonstances électorales, je crois qu'il est de raison que nous réservions les salles municipales aux usages municipaux et associatifs d'autant que nous n'avons pas de salle qui permettrait des meetings politiques et donc, nous laissons cela à ceux qui veulent les organiser ailleurs. Qui est contre ? On a voté.

030303030303

**Délibération n°24** - Signature de la convention de coopération avec le Sivom Val de Banquière dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - CTG

**Monsieur le Maire :**

Concernant la délibération n°24, la signature de la convention de coopération avec le Sivom Val de banquière dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. C'est une délibération qui a trait à l'éducation et donc, vous voulez nous en dire un mot madame la Première Adjointe.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Donc, il s'agit d'une convention de coopération qui nous permet en fait donc d'être territorialement rattaché à la CTG qui est menée par la CAF dans le cadre du périmètre Sivom voilà, tout simplement et nous permettre de continuer les actions que nous menons en termes de parentalité, en termes de soutien à la scolarité, en termes d'accompagnement des jeunes dans tous les domaines sur lesquels des fiches actions ont été d'ailleurs détaillées au cours de cette CTG qui avait été signée en 2021 ou 2023, 2022 pardon excusez-moi.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Monsieur Fort vous avez la parole.

**Monsieur Fort :**

Oui, bonsoir. Une petite question. Que vient faire le Sivom dans cette boucle de convention ? Quel est son rôle exact ? Pouvez-vous nous expliquer ?

**Monsieur le Maire :**

Oui, en fait pour être précis donc, la Convention Territoriale Globale, elle concerne une action pluriannuelle et donc, un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui, comme vous le savez, finance toutes les actions du champ de l'action familiale et donc, toutes ces actions elles étaient antérieurement déléguées au Sivom Val de banquière. Donc, la Convention Territoriale Globale a été travaillée par nos services avec le Sivom de façon très riche avant la récupération de compétences et donc désormais que nous avons récupéré les compétences, cela ne change absolument rien à l'exercice des compétences que nous avons évoquées. Mais par contre, la Convention Territoriale Globale, elle court toujours et comme c'était le Sivom qui l'avait signée puisque cela concernait des compétences préalablement déléguées, il faut évidemment la prolonger. Elle a vocation à se terminer donc, à être remise à jour en 2025 avec peut-être aussi une possibilité de prorogation au moment de 2025, nous aurons de nouveau cette négociation en fait, c'est-à-dire le

financement de la CAF pour ces actions du champ familial. Mais évidemment au moment où elle a été rédigée, nous avons déjà les réflexions avec le Sivom val de banquière sur les possibles récupérations. Evidemment, cette convention a été élaborée à la lumière des compétences telles qu'elles sont exercées aujourd'hui dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du sport, compétence de la branche famille, si j'ose dire, que nous avons récupérée. Voilà pourquoi le Sivom apparaît toujours dans la CTG.

**Madame Martello :**

Je n'ai pas bien compris. C'est jusqu'en 2025 que le Sivom apparaît ?

**Monsieur le Maire :**

Oui.

**Madame Martello :**

Donc, après il faudra en resigner une autre ?

**Monsieur le Maire :**

En fait, c'est une convention qui est régulièrement mise à jour . Donc, là c'était la période 2022-2025, si je ne me trompe pas. Donc, effectivement ce partenariat, il sera rédigé à nouveau pour l'ensemble d'ailleurs, des communes, ce sera pour les communes membres du Sivom comme pour nous, cela fera l'objet d'une renégociation.

**Madame Martello :**

On est en 2024, c'est ça que je ne comprends pas.

**Monsieur le Maire :**

Oui.

**Madame Martello :**

Et cette convention, elle va jusqu'en 2025.

**Monsieur le Maire :**

Parce que compte tenu de la récupération de compétences, il faut évidemment mettre à jour par un avenant. C'est purement juridique, le partenariat financier qui ne change rien au soutien de la CAF aux actions.

**Madame Martello :**

Je ne comprends pas , mais enfin ce n'est pas grave, je vous fais confiance.

**Monsieur le Maire :**

Vous avez dit que vous ne comprenez pas, mais vous me faites confiance donc, qu'on donne un micro à madame Martello pour qu'elle le répète et qu'il soit inscrit au compte-rendu que madame Martello n'a pas compris, mais qu'elle me fait confiance. Qu'elle fait confiance au Maire de La Trinité, au Président du Sivom et au Président de la Caisse d'Allocations Familiales pour gérer comme il se doit, ces enjeux rassembleurs et d'intérêt public. C'est ça que vous avez dit ?

**Madame Martello :**

Non, non, pas du tout. Je fais confiance à votre Directeur général des services.

**Monsieur le Maire :**

Ah, eh bien vous avez raison de faire confiance au Directeur général des services que j'ai choisi et sous mon autorité coordonne l'action de notre administration, parce que moi aussi je lui fais la plus grande des confiances. Vous me donnez l'occasion de le lui dire.

**Madame Martello :**

Mais je n'ai toujours pas compris vos explications, voilà.

**Monsieur le Maire :**

D'accord, très bien. Merci madame Martello. Ce qui compte c'est la confiance que vous la fassiez à mon Directeur général des services ou à moi-même vous savez, cela me fait plaisir de la même manière, cela me fait chaud au cœur.

**Madame Martello :**

Est-ce que monsieur Omet peut nous expliquer plus clairement que vous ?

**Monsieur le Maire :**

Non, l'administration n'a pas vocation à s'exprimer en conseil municipal. Par contre, si vous avez des questions sur des sujets que vous trouvez que j'ai mal expliqué parce que comme tout être humain, chacun est perfectible. Donc, si vous trouvez que sur des éléments techniques, je ne vous ai pas fourni des explications suffisamment précises...

**Madame Martello :**

Ce n'est pas vous que je mets en cause.

**Monsieur le Maire :**

...n'hésitez pas à poser ces questions.

**Madame Martello :**

Je dis que je ne comprends pas ce vous dites, donc, je vous demande de m'expliquer.

**Monsieur le Maire :**

Qu'est-ce que c'est que vous n'avez pas compris, qu'on puisse vous le réexpliquer ? Qu'est-ce que vous n'avez pas compris ?

**Madame Martello :**

Pourquoi on la résigne maintenant ?

**Monsieur le Maire :**

On l'a résigné maintenant parce qu'on a récupéré les compétences et que donc, il faut faire un avenant, il faut faire une mise à jour. Vous ne comprenez pas un avenant ? Vous avez été Première Adjointe, vous comprenez pas ça ?

**Madame Martello :**

Ne soyez pas méprisant monsieur Polski.

**Monsieur le Maire :**

Il y a une convention.

**Madame Martello :**

Ne soyez pas méprisant.

**Monsieur le Maire :**

Alors, mais laissez-moi vous expliquer.

**Madame Martello :**

Vous en sortirez grandi.

**Monsieur le Maire :**

Mais madame Martello, est-ce que vous voulez comprendre ou est-ce que vous voulez polémiquer ?

**Madame Martello :**

Je n'ai pas compris, je vous demande de m'expliquer, pas de me mépriser parce que maintenant cela suffit.

**Monsieur le Maire :**

J'essaie de vous expliquer et vous, vous me coupez la parole en disant : « j'ai pas compris, j'ai pas compris ».

**Madame Martello :**

Je vous le dis, les dérapages qui se passent en séance avec Monsieur Bonnafoux c'est de votre faute.

**Monsieur le Maire :**

Non, là vous essayez de faire monter une mayonnaise inutile.

**Madame Martello :**

Pas du tout.

**Monsieur le Maire :**

Alors, est-ce que ce que vous souhaitez c'est avoir une réponse à votre question ou est-ce que ce que vous souhaitez c'est créer une polémique inutile ?

**Madame Martello :**

Ça ne m'intéresse pas ce que vous dites, je demanderai à monsieur Omet.

**Monsieur le Maire :**

Est-ce que vous voulez une réponse à vos questions ?

**Madame Martello :**

Non pas du tout.

**Monsieur le Maire :**

Bon, donc vous êtes dans une posture polémique et donc je conclurai l'explication de cette délibération en disant tout simplement dans des mots que je souhaite les plus simples possibles, il y a une Convention Territoriale Globale, c'est-à-dire une convention partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement par la Caisse d'Allocations Familiales, d'un certain nombre d'actions pour les périmètres de la famille, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le sport. Elle a été signée en notre nom par le Sivom val de banquière avec la Caisse d'Allocations Familiales. Dès lors que nous avons récupéré les compétences, il faut que la commune apparaisse et donc, comme toujours c'est du juridique. Eh bien, il faut un avenant à cette convention pour que la commune puisse être partenaire direct de la Caisse d'Allocations Familiales avec le Sivom val de banquière qui porte la Convention Territoriale Globale. Et si vous n'avez pas compris, posez toutes les questions que vous voulez par écrit, on vous répondra.

**Monsieur Razafindralambo :**

Est-ce que cela veut dire que la prochaine convention ne concernera uniquement que la commune de La Trinité ou est-ce elle qu'elle sera agrégée quand même au Sivom val de banquière ?

**Monsieur le Maire :**

Alors, une convention territoriale justement ça a vocation à aller au-delà d'une commune et donc, nous verrons comment nous travaillons cette convention, la future Convention Territoriale Globale, avec tout ou partie, par exemple des communes du Sivom Val de banquière. Vous voyez évidemment, quand on travaille sur la Convention Territoriale Globale, des communes comme Drap qui est juste à côté de nous, y compris des communes comme Saint-André, qui ont un grand nombre de points communs avec nous sur la sociologie,

ont vocation à réfléchir avec nous et sans doute à la future convention. Mais peut-être qu'elle ne concernera pas pour nous toutes les communes du Sivom Val de banquière, nous verrons. Il y a plus de convergence entre La Trinité et Drap et entre La Trinité et Saint-André qu'il ne peut y en avoir sur les enjeux techniques de nos besoins sociaux avec Falicon ou Colomars. Je cite deux communes dont les Maires sont des amis avec qui nous échangeons très régulièrement. Mais voilà, l'objectif de cette Convention Territoriale Globale c'est de coller aux besoins réels d'un territoire et d'un territoire identifié en fonction des besoins de ces habitants. Qui est contre ?

**Madame Escalier :**

Je ne prends pas part au vote.

**Monsieur le Maire :**

Madame Escalier ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :          Pour : 31                  Contre : 0                  Abstention : 1**

*Madame Escalier intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote*

*OOOOOOOO*

### **Délibération n°25 - Renouvellement du Projet Educatif de Territoire – PEDT**

**Monsieur le Maire :**

Madame l'adjointe à l'éducation, vous allez rapporter les délibérations suivantes qui ont trait justement à notre priorité éducative. Délibération n°25. Vous avez la parole.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Merci monsieur le Maire. Donc, il s'agit dans la délibération n°25 de renouveler le projet éducatif de territoire, le PEDT, qui s'applique sur l'ensemble des groupes scolaires de la commune. Un projet qui pose un cadre sur les temps périscolaires, les temps donc, du matin, du midi, du soir. Evidemment, dans les temps sont inclus les mercredis, ils sont déjà inclus. Ce nouveau projet éducatif de territoire permet désormais d'inclure les temps extrascolaires donc, ce qui a été fait. Cela nous permet de poser un cadre qualitatif sur les parcours qui sont proposés, alors on appelle ça parcours, mais sur les activités en tout cas, entre guillemets, qui sont proposées aux enfants sous forme de parcours citoyen, de parcours sport santé, de parcours environnement, éducation, artistique, culturel. Le premier PEDT de 2021 avait démarré avec trois associations partenaires, aujourd'hui nous sommes à quasiment une dizaine d'intervenants avec les interventions de l'école de musique municipale et du service municipal des sports, voilà. Donc, il n'y a pas de modification substantielle sur le document mise à part la possibilité d'inclure désormais les temps extrascolaires et de donner un cadre plus global à ces actions qui sont menées auprès des enfants.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

*OOOOOOOO*

### **Délibération n°26 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2023-2024**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°27 (26).

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Il s'agit de délibérer sur les montants des frais de fonctionnement c'est-à-dire les frais qui sont facturés pour les enfants qui sont sous dérogation sur la commune de La Trinité. Ils sont pour l'année 2023-2024, pour les maternelles d'un montant de 2 318 € (**2 490,50 €**) par élève et pour les élémentaires de 1625,80 € (**1 679,50 €**) par élève. Donc, petit rappel c'est les montants qui sont facturés aux communes extérieures lorsque des enfants de Nice, de Drap ou autres, sont scolarisés sur la commune de La Trinité.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup. Donnez un micro à Madame Martello pour qu'elle puisse s'exprimer.

**Madame Martello :**

Je demandais si elles étaient réglées régulièrement ?

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Oui, bien sûr.

**Madame Martello :**

C'est tout.

**Monsieur le Maire :**

Si les participations des communes sont réglées régulièrement ? Qu'est-ce que vous voulez dire ?

**Madame Martello :**

Si les communes payent ?

**Monsieur le Maire :**

Oui mais ça a toujours existé, vous le savez, vous étiez Première Adjointe.

**Madame Martello :**

Mais qu'est-ce que vous racontez, ce n'est pas ce que je vous dis !

**Monsieur le Maire :**

Cela a toujours fonctionné.

**Madame Martello :**

Je demande simplement si à l'heure actuelle avec les difficultés des communes, cette participation est payée régulièrement ?

**Monsieur le Maire :**

Parfait la réponse est oui.

**Madame Martello :**

Ce n'est pas la question que je sois Première Adjointe ou dans l'opposition, etc.

**Monsieur le Maire :**

D'accord. La réponse est oui.

**Madame Martello :**

Vous cherchez la polémique.

**Monsieur le Maire :**

Non c'est vous.

**Madame Martello :**

Non c'est vous.

**Madame Martello :**

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

030303030303

**Délibération n°27** - Aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur par accord de dérogation – année 2024-2025

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°27.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Alors pour cette dernière délibération, il s'agit de reconduire le mécanisme de soutien financier à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires qui sont scolarisés sur d'autres communes, soit sur des dispositifs type Ulis ou des classes spécialisées, soit en établissement classique . Deux systèmes sont mis en place pour les classes Ulis, il s'agit de l'écart entre le prix payé par la famille et le prix plafond trinitaire et pour les dérogations classiques, il s'agit d'un pourcentage qui est plafonné à 1,50 € par repas.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations. Il n'y en a pas. C'est une délibération assez classique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

030303030303

**Délibération n°28** - Approbation du contrat de ville métropolitain "engagements quartiers 2030" pour la période 2024-2030

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°28 concerne l'approbation du contrat de ville métropolitain « engagement quartier 2030 » pour la période 2024-2030. Elle comprend un aspect important pour La Trinité, puisque comme vous le savez sur le territoire national, des quartiers urbains font l'objet d'une attention particulière et d'un soutien particulier de l'État, on appelle ça la géographie prioritaire de la politique de la ville. La Trinité en bénéficiait par le passé, notamment sous le mandat de Jean-Louis Scoffié, des actions ont été menées je pense notamment aux actions qu'a pu mener Christian Giannini qui fut Adjoint au sport et qui portait des actions notamment avec le « Trinité Sport Football Club » ou des actions avec d'autres associations trinitaires. Et puis La Trinité était sortie de la géographie prioritaire de la politique de la ville, non pas que par miracle les éléments de fragilité sociale qui ont toujours existé au quartier de la gare ou ailleurs aient disparu, mais sans doute par un volontarisme insuffisant pour faire entendre les intérêts de la ville et l'intégration. Toujours est-il que nous avons plaidé auprès de l'État sur le fait que... madame Martello, vous aurez la parole si vous voulez vous exprimer. Ne vous exprimez pas sans micro, vous aurez la parole. Donc, nous avons plaidé auprès de l'État que la grande porosité entre notamment le quartier de la gare à La Trinité et le quartier de l'Ariane qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville depuis de nombreuses années, le fait qu'un grand nombre d'habitants de l'Ariane fréquentent le territoire de La Trinité ; Ils vont dans les commerces, ils bénéficient de services publics, eh bien il y a nécessité qu'il y ait un regard appuyé sur les fragilités qui pouvaient concerner une partie de notre population et notamment dans le quartier de la gare qui est constitué d'une proportion

très importante depuis toujours de logements sociaux et donc, nous avons obtenu de l'État l'intégration, la réintégration du quartier de la gare dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Et comme nous avons mis en avant le fait que dans nos écoles du centre-ville, groupe scolaire Lepeltier, groupe scolaire Victor Asso, cette porosité que j'évoquais était importante et qu'évidemment, il y a dans la logique des quartiers de la politique de la ville, la volonté de faire en sorte de tirer les habitants de ces quartiers vers le haut, nous avons plaidé pour que soit intégré à la géographie, au trait que vous avez sur la carte qui est sous vos yeux, le secteur qui inclut nos deux écoles, la médiathèque, la salle culturelle et de festivités de la Stella pour que les financements de la géographie prioritaire de la politique de la ville n'aillent pas seulement sur les quartiers prioritaires qui nous entourent et dont les habitants vivent en partie avec les habitants de La Trinité, mais que nous puissions bénéficier de financements sur des actions que chaque commune choisit en termes de priorité. Pour ce qui nous concerne, nous avons, cela ne vous surprendra pas, décidé de donner la priorité à des actions éducatives parce que de l'analyse des besoins sociaux que nous avons faite avec un cabinet extérieur pour avoir la vision la plus précise possible de notre population et des fragilités sociales eh bien, il apparaît qu'évidemment l'enjeu éducatif est l'un des plus importants. Nous avons par exemple, un nombre de familles monoparentales bien supérieur à la moyenne départementale et nationale. Nous avons un taux de décrochage scolaire bien supérieur à la moyenne nationale. Il y a un chiffre qui m'a chaviré quand je l'ai reçu, c'est que le taux de jeunes hommes trinitaires encore scolarisés après l'âge de 15 ans n'est que de 50 %, là où la moyenne nationale est de 80 %. Donc, il y a vraiment un enjeu à remettre dans le champ de l'éducation au sens large et de la formation, ces jeunes, et dans ce quartier de la gare majoritairement composé de logements sociaux, où nous bataillons avec les bailleurs sociaux pour travailler avec eux y compris sur le sujet d'occupation de ces logements, pour que sur les sujets notamment d'attribution ; madame Martello c'est un sujet que vous connaissez bien puisque vous l'avez suivi et je sais que vous avez travaillé activement là-dessus et efficacement ; sur le sujet des attributions où évidemment la commune, elle est réservataire de logements, mais elle n'est pas réservataire de tous les logements et donc, quand c'est pas nous qui sommes réservataires, on a toujours la crainte que d'autres réservataires puissent avec moins de vigilance que nous, laisser attribuer les logements à des familles qu'on ne saurait pas bien accompagner et qui du coup n'étant pas bien accompagnées, pourraient perturber les équilibres sociologiques, éducatifs de la ville. Et donc, il y a ce travail très fin à faire, batailler pour regarder de près les attributions. Mais madame Martello, je le dis volontairement parce que vous connaissez cela aussi bien que moi, parfois, eh bien, l'Etat par exemple pour ne pas le citer, attribue les logements et puis on en est informé un peu tard, etc, malgré tout le travail qu'on peut mener. Et donc ces familles, elles viennent parfois fragiliser encore les équilibres sociologiques à l'échelle de la ville. Et ces sujets, ils sont fondamentaux parce qu'une grande partie des crispations que vit le pays actuellement, d'insécurité physique, économique, culturel, eh bien, sont liés à ces problématiques. Et donc à La Trinité qui est cette ville à la campagne où l'on vit encore bien, où on a encore cet équilibre sociologique où il y a une cohabitation entre des quartiers de logements sociaux qui restent très minoritaires et puis des quartiers pavillonnaires et où donc, cet équilibre sociologique il produit aussi une possibilité d'agir encore efficacement. On a en tête tous, ces départements du territoire national qui, parfois où les choses sont beaucoup plus difficiles en termes d'équilibre sociologique, en termes de capacité de l'État de droit, tout simplement à fonctionner, en termes d'affirmation des valeurs républicaines qui sont fragilisées et nous on ne veut pas de cela. On ne veut pas être comme les territoires où l'ordre public a parfois trop régressé. Et donc, ces financements de la géographie prioritaire de la politique de la ville ciblés sur des quartiers déjà existants eh bien, nous en avons besoin. Alors j'entends déjà une forme d'inquiétude que moi-même je peux avoir sur « oui, mais alors on réintègre la géographie prioritaire de la politique de la ville, cela va venir nous stigmatiser, nous ranger dans le camp des territoires que j'évoquais à l'instant ». Mais cela n'est pas cela. A l'époque de Jean-Louis Scoffié, les actions qui ont pu être menées en matière de politique de la ville, elles ont été utiles et les quartiers qui étaient soutenus à l'époque eh bien, ils n'ont pas beaucoup changé par leur population. Et donc, il faut faire en sorte par toutes les actions que nous menons et j'ai évoqué tout à l'heure la Stella et évidemment, une salle de culture et de festivités, une salle où on développe une programmation culturelle, une salle où effectivement on fait en sorte d'élever les âmes, les cœurs, de rassembler les gens eh bien, ça participe probablement de l'affirmation aussi de la République, de ses valeurs, de l'idéologie des lumières. On a tous été je crois viscéralement révolté par ce qui s'est passé il y a quelques jours où une jeune femme voilée a giflé une enseignante qui lui demandait tout simplement de respecter la loi sur la laïcité. Toutes ces crispations de la société que nous vivons eh bien, je crois que la meilleure manière de les faire reculer c'est

l'affirmation des valeurs de la République qui sont à la fois l'affirmation de l'ordre et à la fois l'affirmation de la promesse républicaine, la promesse républicaine c'est l'émancipation, c'est la culture, c'est l'éducation, c'est l'élévation des âmes, c'est le fait de considérer que quel que soit le milieu d'où il vient, quelle que soit son origine culturelle, un enfant doit grandir dans le bain culturel de la République Française et de ses valeurs pour être demain un citoyen respectueux de la République. Il y a beaucoup de moments où on a tendance à douter de la possibilité qu'a encore notre modèle de produire cela, mais je crois que nous sommes à La Trinité dans un territoire de la République où cette possibilité nous est encore offerte, où elle est encore utile et nous pouvons encore continuer d'espérer. Y a-t-il des observations ? Madame Meynard.

**Madame Meynard :**

Oui, compte tenu donc, je reprends la parole, je souhaiterais monsieur le Maire, vu les difficultés de retransmission ce soir en direct, que soit notée au PV, l'altercation que j'ai subie de la part de Monsieur Bonnafox, ainsi que votre réponse au mot près, sujet s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire :**

Pour vous rassurer sur ce point madame Meynard, juste pour rassurer là-dessus. Il semble effectivement qu'il y ait un problème de transmission en direct, mais qui n'enlève rien à l'enregistrement de nos échanges. Nos échanges sont enregistrés. Donc, tout ce que vous dites l'est.

**Madame Meynard :**

Parfait. Mais comme vous ne m'avez pas laissé finir tout à l'heure par rapport à l'altercation que j'ai subie donc, je tiens à vous indiquer que je veux que ce soit bien noté et acté sur le procès-verbal.

**Monsieur le Maire :**

Moi je ne vous ai pas vu subir grand-chose, même rien du tout.

**Madame Meynard :**

Bon ça suffit monsieur le Maire s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire :**

Mais continuez madame Meynard.

**Madame Meynard :**

Donc deuxième chose, par contre en ce qui concerne la délibération donc, ce que nous voulions savoir c'est que notre commune apparemment n'a pas été retenue dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

**Monsieur le Maire :**

Non parce que nous n'avons pas, pardon, nous n'avons pas sur le programme national...

**Madame Meynard :**

Je viens d'entendre ma voix.

**Monsieur le Maire :**

D'accord. Ne sombrons pas dans la paranoïa madame Meynard.

**Madame Meynard :**

Ce n'est pas de la paranoïa monsieur.

**Monsieur le Maire :**

Parce que c'est notre éminent collègue Guy Ferrandez qui, probablement vérifiait si nos débats étaient bien retransmis donc, vous entendiez votre voix.

**Madame Meynard :**

Oui tout à fait.

**Monsieur le Maire :**

Mais ce pauvre Bonnafoux n'y était pour rien.

**Madame Meynard :**

Déjà moi, je ne le citerai pas « pauvre ».

**Monsieur le Maire :**

Alors n'en faisons pas un bouc émissaire.

**Madame Meynard :**

Oui bien sûr. Ne retournez pas la situation s'il vous plaît .

**Monsieur le Maire :**

Donc, sur l'ANRU, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, effectivement l'ANRU, ce sont des dispositifs qui ont vocation à soutenir d'énormes rénovations urbaines là où d'énormes ensembles urbains existent en Seine Saint-Denis, mais aussi par exemple dans les Alpes-Maritimes, par exemple grâce à l'action du maire de Nice et de son Adjoint en charge de ces sujets, Anthony Borré, les Liserons, quartier des Liserons qui est juste situé à l'entrée de notre ville, fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine et nous en serons bien contents parce que cela va probablement contribuer à assainir ce quartier. Mais nous, nous n'avons pas d'ensembles suffisamment grands qui puissent faire l'objet de subvention de l'ANRU. Voilà, c'était votre question je crois. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Merci. Alors, il s'agit d'un document pavé de bonnes intentions. Vous avez évoqué les sujets : l'amélioration du cadre ville, l'emploi, la santé, la prévention. Concernant La Trinité, le diagnostic est assez préoccupant, voire inquiétant quant à la sociologie qu'il en ressort, les familles isolées, monoparentalité, le décrochage scolaire. Alors il s'agit pas de simplement mettre un coup de loupe sur les fragilités de notre commune et parmi la multitude de dispositifs présentés quelques-uns seraient intéressants d'appliquer, notamment effectivement en matière de rénovation urbaine, les copropriétés gérées par les bailleurs sociaux ou la prévention sociale des Trinitaires les plus précaires, notamment ceux qui n'osent pas aller pousser la porte du CCAS parce qu'ils ont honte et ils sont nombreux donc, il faut aller les chercher et leur tendre la main. Le maire étant positionné comme un acteur central, charge à vous de les déployer et de concentrer votre énergie sur les besoins réels de la population, la tâche est grande mais pas insurmontable monsieur Polski. Nous vous soutiendrons dans cette démarche.

**Monsieur le Maire :**

Merci de votre soutien. Madame la Première Adjointe qui pilote comme vous le savez, le champ très large de cette priorité éducative me signale que notamment dans le cadre des actions politiques de la ville et de l'axe prioritaire que nous avons donné à l'éducation, nous aurons des financements par exemple pour le dispositif CLAS, des financements supplémentaires parce que nous avons élargi le nombre d'élèves qui en bénéficient. Ce sont des élèves qui sont identifiés par les enseignants comme plus en difficulté et qui donc, bénéficient, doivent bénéficier d'un soutien appuyé sur le plan scolaire. Par ailleurs, vous le savez dans le cadre du PEDT que nous évoquions tout à l'heure, nous avons aussi soutenu des dispositifs d'aide au devoir qui mobilisent les animateurs notamment et en lien aussi avec les enseignants puisque nous affinons en permanence ce sujet-là. Madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Une précision s'il vous plaît. Alors effectivement c'est bien d'augmenter la quantité d'élèves qui peuvent bénéficier de ces dispositifs en termes de qualité, l'aide aux devoirs. Elle est assurée par des enseignants via des heures supplémentaires qu'ils pourraient faire ou est-ce que ce sont des animateurs qui sont au niveau

scolaire attendu pour les enfants ? Voilà, je voulais savoir si c'était des enseignants qui dispensaient le soutien scolaire ?

**Monsieur le Maire :**

Vous voulez peut-être préciser notamment la différence entre le CLAS c'est-à-dire le dispositif spécifique pour les enfants en difficulté et puis l'aide aux devoirs tout simplement dans le cadre du PEDT parce que nous avons voulu là aussi, nous faisons attention de ne pas seulement nous préoccuper évidemment des plus fragiles qui doivent faire l'objet d'une attention particulière, mais aussi dans les dispositifs éducatifs de nous adresser de façon universelle à tous les enfants trinitaires.

**Madame Escalier :**

Juste, je sais la différence entre un CLAS et l'aide aux devoirs, je voulais juste savoir si c'était les professeurs qui en fait...

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

En fait, pour le CLAS, ce sont les enseignants qui sont mobilisés effectivement.

**Madame Escalier :**

D'accord. Merci.

**Madame Martello :**

Et combien d'enfants alors bénéficient du CLAS ?

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Alors là, on va bénéficier du coup d'un groupe de six enfants supplémentaires. C'est des groupes de 12 sur chaque site et un groupe de 6 supplémentaires grâce à des financements.

**Madame Martello :**

Donc, cela en fait combien en tout ?

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

72.

**Madame Escalier :**

A partir du CP ?

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Tout l'élémentaire oui effectivement.

**Madame Escalier :**

Oui, d'accord.

**Monsieur le Maire :**

D'autres observations ?

**Madame Martello :**

C'est plus que l'année dernière ?

**Monsieur le Maire :**

Oui c'est plus.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Alors, l'année dernière c'était déjà, tout à l'heure on parlait du sujet CLAS parce qu'il était porté par la Caisse des écoles et on parlait du budget 2023. En 2023, il y eu avait une expérimentation qui nous avait permis de recommencer le dispositif CLAS, mais c'était uniquement sur les écoles du centre que cela avait été permis. Ensuite cela a été élargi à toutes les écoles, donc 12 élèves par école, quand ils étaient identifiés par les équipes enseignantes comme ayant effectivement davantage de difficultés que d'autres, mais pas forcément dans les apprentissages uniquement, cela peut être d'autres types de difficultés et c'est un accompagnement qui n'est pas uniquement scolaire, voilà.

**Madame Martello :**

Et s'il n'y a pas 12 enfants, c'est fait quand même ?

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Il y en a 10, voilà, mais c'est 12 enfants par groupe et on a grâce à des financements supplémentaires là, un groupe supplémentaire sur l'école du centre de 6 élèves de plus.

**Monsieur le Maire :**

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote*

*BOBOBOBOBOBO*

**Délibération n° 29 -** Projet Alimentaire Territorial Métropolitain - Approbation du programme d'actions 2024-2026

**Monsieur le Maire :**

Concernant le point n°29 qui concerne le Projet Alimentaire Territorial métropolitain, alors là, il s'agit d'une volonté effectivement à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur qui probablement, l'échelon pertinent pour réfléchir sur ce sujet difficile de l'autonomie alimentaire, on sait bien que quand bien même notre territoire a une histoire agricole, évidemment il n'est pas autosuffisant en termes de production agricole, comme d'ailleurs un grand nombre de départements du territoire national. Et donc, nous avons voulu nous intégrer dans ce dispositif porté par mon collègue Richard Chemla, le Vice-Président de la Métropole en charge de ces sujets. Nous avons d'ailleurs accueilli dans cette salle, le lancement des réflexions sur ce projet alimentaire territorial métropolitain avec l'ensemble des communes et évidemment ma collègue Emmanuelle Fernandez-Baravex, Conseillère métropolitaine est attentive à ces sujets. Alors, c'est un sujet de long terme parce que l'idée d'encourager, de renforcer l'agriculture locale n'est pas un sujet simple. Nous ne partons pas de rien puisque nous avons la fierté d'avoir de vraies exploitations agricoles sur notre territoire communal, notamment deux oléiculteurs qui font aussi un peu de maraichage, mais aussi d'autres exploitations. Mais évidemment, il convient de réfléchir à la transmission de ces exploitations, à la diversification, à la mise à disposition éventuelle de parcelles, toutes choses qui ne se décrètent pas et je crois qu'il faut aborder ce sujet avec beaucoup d'humilité. Mais par ailleurs, il y a des sujets aussi à développer notamment autour du gaspillage alimentaire. Nous avons travaillé là-dessus dans nos écoles avec notre restauration scolaire à la fois pour éduquer les enfants sur le sujet du gaspillage alimentaire, voilà, donc ce sont des petites pierres dans un jardin et surtout une perspective. C'est un sujet sur lequel toutes les contributions, toutes les idées sont bonnes à prendre et je tends la main aussi aux élus, quelle que soit leur sensibilité et le siège où ils sont assis parce que c'est un sujet vraiment très rassembleur sur lequel on pourrait tout à fait réfléchir à des actions, à des propositions. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Donc c'est une délibération avec laquelle on ne peut être que d'accord, mais qui quand même prête à sourire localement. L'un des points de la charte, l'axe 1 : maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire, qui

stipule : protéger et reconquérir le foncier agricole. Alors, lorsque l'on sait que l'un des derniers terrains à vocation agricole encore présent et disponible à La Trinité dans le quartier du Figour va être vendu à un promoteur puisqu'un compromis a déjà été signé, c'est un peu le fameux, en même temps local, « parlons agriculture, écologie, mais préservons les intérêts individuels ». Bref, ce qui est peu perceptible c'est ce qui va être concrètement intéressant en retombée pour la commune. Et autre question, le département des Alpes-Maritimes est déjà reconnu PAT de niveau 2. Pourquoi le demander à l'échelle métropolitaine, cela fait partie des objectifs stipulés sur la charte ?

**Monsieur le Maire :**

Alors, d'abord, j'ai pas bien compris les sous-entendus que vous évoquez sur des ventes de terrains, etc. Plutôt que des sous-entendus, c'est toujours bien d'être clair donc, si vous avez des éléments polémiques à apporter dites les.

**Madame Escalier :**

Non pas polémique.

**Monsieur le Maire :**

Par contre, moi je vais vous dire des choses factuelles. Peut-être que vous ne le savez pas ou peut-être, comme souvent vous faites un peu semblant de pas savoir pour instaurer une forme de climat de suspicion, vous savez un Plan Local d'Urbanisme, c'est un document parfaitement clair. Je ne sais pas à quel terrain vous faites allusion, mais si vous faites allusion à des terrains agricoles, sur un terrain agricole on ne peut pas construire d'immeuble, de même que sur un terrain non constructible on ne peut pas construire et par contre, il y a des terrains constructibles où on construit. Mais vous savez, je ne vais pas vous refaire tout ce que nous avons fait avec succès pour mettre en échec des projets immobiliers et les appétits des promoteurs à différents endroits, notamment en nous portant acquéreur de la villa Mars et puis d'autres choses encore. Mais en tous les cas, le foncier agricole ne peut pas faire l'objet de construction d'immeuble. Donc, je ne sais pas quels sont vos sous-entendus, mais en tous les cas, moi je voulais vous dire que le foncier agricole n'a pas vocation à ne plus être un foncier agricole et que dans le cadre de la révision du Plum qui est en cours, évidemment la volonté farouche de l'État c'est évidemment de ne pas augmenter les parcelles constructibles, mais au contraire de les diminuer. Il n'y a pas une semaine où je ne reçois pas un Trinitaire qui est propriétaire d'un terrain en zone agricole ou souvent naturelle et qui voudrait le faire passer en constructible, mais malheureusement ou heureusement, parfois malheureusement parce qu'il y a des endroits où on se dit : « Finalement, ce serait logique, c'est construit là à cet endroit-là, c'est accessible au réseau ». La personne qui se dit : « Je voudrais pouvoir construire ou construire pour mes enfants, etc. », on peut se dire que c'est légitime. Mais quand bien même nous le voudrions, le préfet probablement sera amené à refuser la quasi-totalité des ouvertures à l'urbanisation dans les zones naturelles et il en est de même dans les zones agricoles où vous savez la réglementation est très contrainte et évidemment seuls peuvent construire dans les zones agricoles, ceux qui ont une exploitation agricole pour leur bâtiment professionnel et accessoirement d'habitation. Dieu merci, je dis ça en toute laïcité, nous avons encore quelques agriculteurs. Encore une fois je le disais tout à l'heure, il faut voir ça avec humilité, il faut tout faire pour essayer de préserver ces exploitations. Mais il y a notamment le sujet de la transmission. J'ai en tête un maraîcher de la commune qui me disait il y a quelque temps avec des sanglots dans la voix, qu'il n'avait pas dans sa famille de gens qui voulaient reprendre l'exploitation. Et donc, l'objectif aussi c'est de réfléchir à toutes sortes de dispositifs qui pourraient inciter, mais on ne peut pas contraindre, voilà. Et sur votre question concernant l'échelle métropolitaine et l'échelle départementale, elles ne s'opposent pas, évidemment il y a là tout simplement la volonté de réfléchir avec un focus un peu plus fin parce qu'évidemment les enjeux communaux et métropolitains sont parfois sensiblement différents de la logique qui peut prévaloir en rive droite du Var, donc l'idée c'est effectivement de réfléchir sur un périmètre intercommunal qui est celui de la Métropole Nice Côte d'Azur où de tout temps d'ailleurs, puisque les limites du territoire métropolitain finalement, elles font aussi un peu écho au passé et à l'histoire et donc de tout temps le littoral vivait eh bien, de l'activité agricole du moyen et du haut pays. Donc l'échelle métropolitaine sur cette réflexion est quand même assez pertinente. Pendant des siècles les gens ne franchissaient pas le Var parce que c'était une frontière et donc, ils se

débrouillaient pour l'autonomie alimentaire dans cette articulation entre le littoral, le moyen pays et la montagne. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Madame Escalier :**

Non. Je précise juste que le terrain que j'évoquais, il n'est pas agricole, c'est un terrain qui...

**Monsieur le Maire :**

Ce n'est pas ce que vous avez dit puisque vous avez parlé de terrain agricole.

**Madame Escalier :**

Non, non, j'ai parlé qu'il aurait pu être à vocation agricole, voilà, mais vu qu'il a été vendu à un promoteur ça sera du béton.

**Monsieur le Maire :**

Mais je encore une fois, je ne sais pas duquel vous parlez, mais dès lors que vous voudrez vous exprimer par propos direct et faire bénéficier tous les Conseillers municipaux, la population de vos réflexions plutôt que des sous-entendus eh bien, nous pourrions en parler si vous le souhaitez.

**Madame Escalier :**

C'est inquiétant si vous ne savez pas quel terrain j'évoque alors que moi-même j'en suis informée. C'est quand même inquiétant de votre part.

**Monsieur le Maire :**

Encore une fois si vous souhaitez évoquer des sujets dans une autre enceinte que le conseil municipal et si vous souhaitez plutôt que des sous-entendus, dire des choses, écrivez-moi et puis nous en parlerons. Je vous donnerai tous les éléments qui sont communicables parce que vous savez que parfois les choses ne sont pas communicables. Mais au-delà de cela, je veux réaffirmer que là où la municipalité à laquelle vous, madame Escalier vous participiez comme Adjointe notamment et d'autres avec vous, avez de façon assez inadaptée choisi de bétonner, nous, nous avons fait régresser la bétonnisation, à la Plana, à Sainte-Anne, dans tous les quartiers.

**Madame Escalier :**

Ça va mieux depuis vous ! Franchement ça s'est drôlement amélioré depuis vous.

**Monsieur le Maire :**

Alors effectivement si vous évoquez, peut-être que vous évoquez le bâtiment, le magnifique immeuble qui est sorti de terre et qui va bientôt être livré, qui s'appelle « rive gauche », qui va remplacer une station-service désaffectée depuis des années donc, qui était déjà largement bétonnée et polluée, effectivement ce bel immeuble va pouvoir loger des familles trinitaires. Les appartements se sont vendus au prix du marché à 5 000 € le mètre carré environ. Cela dit beaucoup de l'attractivité de notre commune et par contre là où vous souhaitiez dans le passé, vous aviez laissé partir des coûts que nous avons dû freiner, de constructions inadaptées notamment dans le quartier Sainte-Anne ou à La Plana par exemple, eh bien, nous, nous avons serré la vis. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote*

*03030303030303*

**Monsieur le Maire :**

L'ordre du jour est épuisé. Nous avons reçu une question orale.

**Madame Martello :**

Juste une question. Vous avez négocié les logements sociaux dans l'immeuble « rive gauche » avec le promoteur ?

**Monsieur le Maire :**

Bien sûr madame, bien sûr. Madame Martello évoquait le tiers obligatoire de logements sociaux de l'immeuble que je viens d'évoquer où, effectivement nous avons travaillé au millimètre, main dans la main avec le promoteur et le bailleur et nous nous apprêtons à voir ensemble, attribuer ces logements à des familles qui ont été sélectionnées de façon transparente et juste et selon les besoins.

**Madame Martello :**

Plus de 30 % ?

**Monsieur le Maire :**

Il y a 30 % comme oblige la loi de logement social dans cet immeuble.

**Madame Martello :**

Vous auriez dû essayé d'avoir plus de logements sociaux pour les Trinitaires.

**Monsieur le Maire :**

Nous avons pour la quasi-totalité de ces logements sociaux, nous avons travaillé de très près. C'est Madame la Première Adjointe en charge du logement qui l'a travaillé.

**Madame Martello :**

Oui, mais 30%.

**Monsieur le Maire :**

Non, au-delà des logements dont nous sommes réservataires, madame Martello, je disais tout à l'heure vous connaissiez donc vous devriez au moins prendre acte de cela. Donc, au-delà des logements dont nous sommes réservataires c'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire des logements que nous attribuons nous-mêmes, pas à la tête du client, selon des critères bien entendu transparents et justes mais au-delà de ceux dont nous sommes réservataires, nous travaillons avec les autres réservataires pour l'attribution de ces logements et là en l'occurrence pour l'exemple que vous citez, nous avons travaillé de façon exemplaire. Alors je m'apprêtais, moi, à vous proposer, sauf si vous souhaitez la lire, mais à évoquer la question que vous m'avez posée, légitime, sur la question de la poste.

**Madame Martello :**

Oui, oui, on va la lire.

**Monsieur le Maire :**

Alors très bien lisez. Vous avez la parole.

**Monsieur Fort :**

Merci mes chers camarades. Le 10 juillet, vous avez rencontré la déléguée territoriale du groupe La Poste pour le département. A ce jour, nombre de Trinitaires nous interpellent sur les difficultés liées au service de La Poste et notamment de la distribution du courrier. Que ce soit la distribution du courrier donc, l'expédition des colis ou les réceptions de plis en recommandé avec avis de réception, il relève une vraie grosse carence de ce service public. Nous vous demandons de partager l'inquiétude donc, des Trinitaires et de vous mettre en relation avec les responsables du service postal territorial afin que l'accès à ce service soit assuré pour la commune de La Trinité. Quand et comment pourrez-vous rassurer les Trinitaires sur ce point ?

**Monsieur le Maire :**

Bien, je vous remercie d'avoir rappelé qu'effectivement, j'ai, il y a quelques semaines, convoqué la directrice régionale de La Poste pour lui demander de me fournir des explications sur les carences que nous constatons sur la distribution du courrier à La Trinité. Nous avons eu un échange ici à la mairie de La Trinité, nous avons eu aussi des démarches conjointes, notamment avec mes collègues, le maire de Saint-André, le maire de Drap soumis aux mêmes problématiques. A l'époque, c'est le député Pradal aussi qui était intervenu pour s'en émouvoir. Nous avons identifié un problème lié notamment à la restructuration du centre de tri à Saint-André, dont il nous a été assuré que ces problématiques avaient vocation à s'améliorer, mais comme vous, je constate que ponctuellement on continue d'avoir des dysfonctionnements. On m'a dit il y a quelques jours que les gens avaient trouvé devant chez eux un paquet de courriers balancé là, non distribué, ce qui est d'une gravité totale. Comme vous le savez, il y avait tout à l'heure le Salon des Maires et au Salon des Maires, il y a des stands avec tous les partenaires institutionnels des communes. J'ai donc échangé de façon ferme avec la directrice de La Poste pour lui dire cela. Evidemment comme vous, je déplore une forme de régression du service public et évidemment quand on discute avec les autorités de La Poste, ils vous expliquent ce qui est une réalité, c'est que la distribution du courrier ne fait en nombre que régresser. Il y a de moins en moins de lettres et donc l'équilibre économique de La Poste lui-même, il est menacé, c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, La Poste cherche à se diversifier dans d'autres secteurs. C'est par exemple, elle, qui distribue pour nous les repas aux personnes qui ont besoin d'un portage à domicile, elle le fait d'ailleurs assez bien sur cet aspect-là. Mais on ne peut pas accepter que même si évidemment le modèle économique de la Poste se modifie, son cœur de métier historique se dégrade avec une distribution de courrier qui fait souvent comme vous le savez, appel à du personnel précaire ou en tout cas ponctuel, intérimaire et le bon vieux temps du facteur qui faisait toute sa carrière dans le même secteur, qui connaissait par cœur les gens, qui s'asseyait pour prendre le petit déjeuner, malheureusement est révolu. Aujourd'hui, je mets au défi quiconque de bien connaître son facteur. Et donc parfois, il peut y avoir effectivement des gens que La Poste recrute de façon ponctuelle et qui, font n'importe quoi. Ils en souffrent comme nous, mais eux c'est leur responsabilité. Donc j'ai dit, comme l'ont fait avec moi mes collègues, notamment Robert Nardelli, Jean-Jacques Carlin, que nous ne pouvions pas accepter cela et donc, je vous invite à faire comme moi quand vous avez des administrés qui vous le signalent, à me le signaler pour qu'on puisse justement centraliser ces sujets-là et dans nos discussions régulières avec La Poste, pouvoir mettre sous le nez, si j'ose dire, des situations concrètes, des problématiques concrètes pour qu'on mette la pression, si j'ose dire, pour que ce service public ne se délite pas. Bon, je dois dire que nous avons quand même toujours et évidemment cela n'a pas vocation à changer, la satisfaction d'avoir un bureau de poste à La Trinité qui fonctionne bien. Dans les questionnements que nous avons, alors je dis qu'il fonctionne bien en termes d'activité, on sait bien que dans l'actualité nationale régulièrement on voit telle Poste qui doit fermer, maintenant ce sont les agences postales communales dont le financement semble être éventuellement remis en cause, etc. Bon nous, il y a pas d'actualité du tout autour de cela, des éléments que j'ai demandés fermement, ni dans le présent, ni a priori dans un avenir proche. Le bureau de Poste de La Trinité est suffisamment actif et fait l'objet d'une activité suffisamment soutenue pour que La Poste ne songe en aucun cas à le remettre en cause et ça c'est déjà un point positif. Mais sur ces sujets de distribution évidemment, je crois que nous sommes pleinement d'accord pour continuer de mettre la pression et d'être particulièrement attentif. Bien, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie. Je remercie les Trinitaires qui ont pu nous écouter, quand bien même l'enregistrement n'avait pas été parfait, évidemment il a été fait et il sera disponible et donc, je remercie l'ensemble des conseillers municipaux et je vous souhaite une bonne soirée.

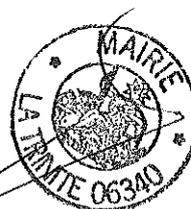
XXXXXXXXXXXX

**La séance est levée à 21h15**

XXXXXXXXXXXX

Fabien Bonnafoux,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Le Maire.